



Dossier

Plaidoyer pour les petites fermes

Semences et OGM

Contamination, questions et conséquences



Le 17 décembre 2018, l'assemblée générale de l'ONU adoptait la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysan·nes et des autres personnes travaillant dans les zones rurales*.

C'était là l'aboutissement de 17 ans de travail, de débats et de combats pour la validation de cette déclaration initiée et proposée par la Via campesina, réseau mondial d'organisations paysannes et rurales auquel adhère la Confédération paysanne.

Comment ce bel objectif a-t-il pu être atteint ? Un livre en témoigne : les moments forts, les rapports de force, les stratégies et les étapes de cette incroyable aventure sont ici relatés.

La Déclaration y est également présentée : un instrument indispensable pour une alimentation saine, les semences paysannes, la préservation de l'environnement, de la biodiversité, et la protection des producteurs de nos aliments eux-mêmes. Un instrument pour bien d'autres luttes futures communes...

Le livre contient beaucoup d'infos, d'analyses, de témoignages. Édité par le Centre Europe – Tiers-monde (Cetim), une ONG basée à Genève depuis 1970, il est préfacé par Jean Ziegler, ancien rapporteur spécial auprès de l'ONU sur la question du droit à l'alimentation dans le monde.

La Déclaration de l'ONU sur les droits des paysan·nes, Outil de lutte pour un avenir commun, Coline Hubert, 2019, 200 pages, 20x12, Cetim, 13 euros
cetim.ch/product/declaration-de-lonu-droits-paysan-ne-s

Sommaire

Dossier Plaidoyer pour les petites fermes

Vie syndicale

4 Salon de l'agriculture, apiculture, lait, élevage, retraites, Grand débat...

Actualité

7 Partage d'expériences pour les paysannes et paysans européens

8 Terrena condamne l'emploi et les circuits courts

9 Peste porcine africaine Menaces sur l'élevage plein-air de porc

10 Semences et OGM Contamination, questions et conséquences

11 Forte mobilisation pour la reconnaissance des PNPP

12 Agriculture et société Manger de la viande ?

Point de vue

13 Des aides à la cotisation pour les petites fermes

Agriculture paysanne

14 Ain Les évolutions d'une ferme de la Dombes

Initiatives

16 Hérault Près de Montpellier, une commune installe deux chevriers

18 Côtes-d'Armor Trémargat passe à la Saga

19 Paysan·nes Un mot, des images, une histoire

Culture

20 Film Un lien qui nous élève

21 Film Le portrait d'une femme, le combat d'une éleveuse

22 **Abonnement**

23 **Annonces**

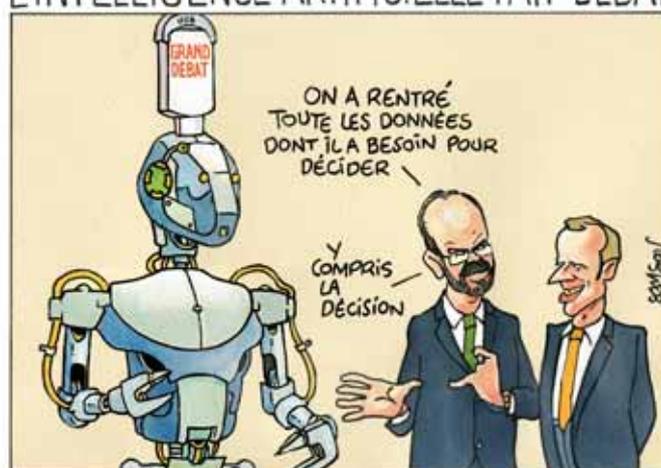
Action

24 Le 16 mars, la Confédération paysanne a marché pour la justice climatique et sociale

L'ALGÉRIE EN PLEIN MERCATO



L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE FAIT DÉBAT



Repartir au combat



Laurent Pinatel,

paysan dans la Loire, porte-parole national

Les élections aux chambres d'agriculture viennent de clore un cycle. Notre résultat est bon, obtenu dans un contexte où le repli corporatiste instrumentalisé par la Fnsea, sous la bannière de l'*agribashing*, a contraint nombre de paysannes et de paysans à serrer les rangs derrière la grande maison.

Nous avons, avec nos quasi 21 %, un réel vote d'adhésion qu'il va falloir faire fructifier dans les années à venir.

Nous sommes porteurs d'un projet de transformation agricole qui passera inévitablement par une transformation sociale de la société. Nous n'avons eu de cesse de le dire durant nos campagnes contre le réchauffement climatique, contre l'industrialisation des territoires et de notre alimentation.

Nous passons une partie de nos vies à défendre les plus en difficultés, les délaissés du système qui vient de les broyer. Nous accompagnons au quotidien, via les associations pour le développement de l'emploi agricole et rural, la transition des systèmes agricoles.

Nous sommes syndicalistes ! Nous devons continuer à lutter, à poursuivre ce syndicalisme de combat récemment illustré par les neuf militants gardés à vue et jugés à Amiens pour avoir osé entraver le délire de la ferme-usine des 1000 vaches et, avec lui, l'accaparement des terres, la massification et la concentration des productions agricoles. À Amiens, la Confédération paysanne s'est réunie à plusieurs reprises pour dire stop à l'industrialisation de nos vies !

Désormais s'ouvre une phase post-élection. À l'issue du congrès – à Tours, les 17 et 18 avril – une nouvelle équipe va écrire une nouvelle page de la Confédération paysanne. Une équipe va s'en aller... Pas pour se lancer en politique avec la République en marche – c'est un truc de jeunes JA, ça ! – mais pour redevenir paysannes et paysans à temps plein. Parce qu'à la Confédération paysanne, nous sommes ancrés dans la réalité de nos cantons, de nos communes, au contact permanent avec nos collègues de Cuma ou d'équipes d'entraide, de la vraie vie... Et la vraie vie des paysannes et des paysans mérite que nous déployions toute notre énergie pour sauver ce monde, cette profession qui se scinde en deux et laisse sur le chemin des pendus, des noyés, des familles en ruine tant morale que financière...

Il est de notre devoir, lors du congrès de Tours, de faire entendre nos voix pour donner un horizon, un cap aux déboussolés d'un système tombé aux mains des marchands, des multinationales de l'agro-alimentaire, avec l'assentiment de politiques hors-sol, plus soucieux de leur patrimoine et de leur carrière que nos vies.

Alors, il va falloir reprendre la route, passer des soirées, des journées en réunions, convaincre, fédérer, encore et encore donner du temps et de l'énergie pour porter l'autre voie, celle de la transition agricole, celle de paysannes et de paysans heureux et sereins, avec l'appui des autres citoyen·nes !

À l'heure où le temps est venu pour moi de rejoindre ma ferme et celles et ceux qui l'ont gérée pour me permettre d'exercer au mieux mon mandat de porte-parole, je suis serein, et confiant.

La Confédération paysanne, les confédérations paysannes, tant en régions qu'en départements, ont démontré que le travail de terrain paye, que nous sommes audibles, que notre projet est réellement dans le vrai !

Plus que jamais, restons pertinents et impertinents et donnons rendez-vous aux puissants, aux « grands » de ce monde dès que l'occasion va se présenter, pour les interpellier, pour dénoncer, pour proposer et construire un horizon radieux pour toutes et tous !

Mensuel édité par :
l'association Média Pays
104, rue Robespierre – 93170 Bagnolet
Tél. : 01 43 62 82 82 – fax : 01 43 62 80 03
campsol@confederationpaysanne.fr
www.confederationpaysanne.fr
www.facebook.com/confederationpaysanne
Twitter : @ConfPaysanne
Abonnements : 01 43 62 82 82
abocs@confederationpaysanne.fr
Directeur de la publication : Laurent Pinatel
Rédaction : Benoît Ducasse et Sophie Chapelle
Secrétariat de rédaction : Benoît Ducasse
Maquette : Pierre Rauzy
Dessins : Samson, Denys Moreau
Diffusion : Anne Burth et Jean-Pierre Edin
Comité de publication : Christian Boisgontier,
Jo Bourgeois, Michel Curade, Joël Feydel,
Temanuata Girard, Florine Hamelin,
Véronique Léon, Jean-Claude Moreau
Impression : Chevillon
26, boulevard Kennedy
BP 136 – 89101 Sens Cedex
CPPAP n° 1121 G 88580
N° 349 avril 2019
Dépôt légal : à parution
Bouclage : 26 mars 2019

AIRBUS : L'ERREUR SE PAYE CRASH



LILLE : LES ANTISPECICISTES EN PROCES



Bilan du Salon de l'Agriculture 2019

Au cours du Salon (du 23 février au 3 mars), la Confédération paysanne a rencontré le Président de la République (le jour de l'inauguration) et le Premier ministre, avec les autres syndicats. Trois ministres se sont arrêtés pour discuter sur le stand : Didier Guillaume (Agriculture), François de Rugy (Transition écologique) et Marc Fesneau (ministre chargé des relations avec le Parlement). Les thèmes abordés pendant ces réunions ont été nombreux : les relations commerciales, la prochaine Pac, le foncier, la prédation (avec la présence du président du Centre d'études et de réalisations pastorales Alpes-Méditerranée), les problématiques des DOM et les résultats des élections aux chambres d'agriculture... Phil Hogan (commissaire européen à l'Agriculture) et Michel Barnier sont également venus sur le stand pour discuter (brièvement) Pac et Brexit.

Des réunions de travail se sont tenues ou ont été obtenues avec le cabinet du ministre de l'Agriculture, comme avec les services du ministère. Didier Guillaume a accepté l'invitation de participer à notre congrès (à Tours, les 17 et 18 avril).

Nous pouvons souligner la forte affluence de parlementaires, et notamment de parlementaires européens ou candidats aux européennes de tous bords sur notre stand, surtout des élu-es avec qui nous avons une habitude de travail ou qui travaillent sur les dossiers agricoles.

Le Salon est l'occasion de rencontrer et de dialoguer avec de nombreuses associations agricoles ou para-agricoles, les associations de races à petits effectifs, par exemple, avec qui des échanges s'étoffent depuis deux ans. Le voisinage du stand de la plateforme *Pour une autre Pac* a permis des temps de travail plus formels avec certaines associations adhérant à la plateforme aux côtés de la Confédération paysanne. Deux organisations syndicales de salarié-es de l'agriculture et du para-agricole sont également venues à notre rencontre pour des temps de discussion et de travail : la CGT-FNAF et le SNUITAM.

Des paysannes et paysans de différentes régions ont accueilli les visiteurs et visiteuses sur le stand. Deux conférences – sur un peu tous les thèmes d'actualité – ont été tenues quotidiennement sur le site.

Enfin, rappelons l'action menée le 26 février au Salon pour interpeller les pouvoirs publics, la Safer et Enerdis sur les menaces d'artificialisation de 3 000 hectares de terres agricoles près des centrales nucléaires du pays, *a priori* pour le démantèlement de celles-ci (cf. CS n° 348).

Niveau médias, la Confédération paysanne a bénéficié d'une couverture diversifiée. La présence de plusieurs paysannes, dès le début voire la veille de l'ouverture du Salon, a permis de répondre positivement à de nombreuses sollicitations : matinale et plateau télé de *France Info*, matinale de *RTL*, émission économique de *France 24*, direct de *Public Sénat*... Les demandes ont ensuite été satisfaites jusqu'à la fin, avec notamment la participation de Laurent Pinatel, porte-parole national, au grand journal du soir d'*Europe 1*, le vendredi 1^{er} mars.

Parallèlement, une animation des « réseaux sociaux » (Twitter et Facebook) a permis de relayer chaque jour, avec des visuels, chacun des débats/thèmes abordés sur le stand de la Confédération paysanne. 

Maxime Bergonso et Caroline Nugues

Enquête pour l'interprofession apicole

L'interprofession apicole Interapi, récemment créée, construit son projet de filière depuis maintenant un an.

Impliquée dès sa création, la Confédération paysanne souhaite faire de cet outil interprofessionnel une structure démocratique, gérée en transparence et en interaction avec celles et ceux qui font la filière des produits de la ruche, contrairement aux interprofessions classiques existantes. C'est une condition incontournable pour que cette structure soit une vraie réponse aux besoins du terrain, d'autant plus qu'elle suppose à terme des cotisations de la part des apiculteurs et apicultrices, des conditionneurs et distributeurs. C'est pourquoi nous avons milité fortement pour qu'une large consultation se fasse auprès de l'ensemble des apiculteurs et apicultrices de plus de 50 ruches. C'est chose faite !

L'idée est de faire remonter les préoccupations prioritaires quant au projet d'interprofession et les remarques, qu'elles soient positives ou négatives.

Le questionnaire (à partager avec vos confrères et consœurs) est en ligne sur :

interapi.limequery.com/844983?lang=fr

Déni de démocratie

Le 13 mars se déroulait à Nantes la session d'installation de la chambre d'agriculture régionale des Pays de la Loire. Les syndicats Fnsea-JA étant arrivés en tête dans quatre départements sur cinq ont logiquement obtenu la présidence.

La logique démocratique aurait voulu que chaque président de chambre départementale puisse être vice-président de la chambre régionale, comme à l'accoutumée. Mais si c'est bien le cas pour les présidents départementaux issus des rangs de la Fnsea, le président confédéré de la chambre de Loire-Atlantique, Dominique Deniaud, est relégué sans concertation sur un strapontin... en 6^{ème} secrétaire adjoint.

Alors que l'échelon régional s'impose de plus en plus, l'abstention record du dernier scrutin devrait appeler à un sursaut dans la représentation et dans le fonctionnement pluraliste des chambres pour réconcilier les paysannes avec leur institution. La Confédération paysanne des Pays de la Loire demande à ce que la chambre régionale d'agriculture reconnaisse la victoire de la Confédération paysanne en Loire-Atlantique en mettant tout en œuvre pour que l'alternance démocratique soit respectée.

La Confédération paysanne des Pays de la Loire dénonce par ailleurs la quasi-absence de femmes (1 sur 12) au bureau de la chambre régionale d'agriculture, un mépris de la parité dans la représentation régionale qui interpelle gravement.

Source : communiqué de presse de la Confédération paysanne des Pays de la Loire (14/3/2019)

Contractualisation

Être plus forts face aux agissements des laiteries

La loi Egalim, adoptée fin 2018, a introduit le principe « d'inversion de la contractualisation », c'est-à-dire que la proposition initiale de contrat revient au producteur ou à son organisation de producteurs (OP). Or, des acheteurs industriels comme Lactalis ou Danone profitent scandaleusement de l'évolution de ce cadre réglementaire pour fragiliser davantage encore les productrices et producteurs isolés et s'attaquer à la défense collective des intérêts des éleveurs laitiers.

Ainsi, des productrices et producteurs de lait non-membres d'une OP ou membres d'une OP transversale, *France Milk Board* (FMB), ont reçu un courrier de leur acheteur leur signifiant qu'ils devaient dans un délai très court annoncer s'ils proposaient un avenant à leur contrat de leur propre chef ou s'ils déléguaient cette charge à leur acheteur.

La peur de ne plus être collecté, le fait de devoir être à l'initiative du contrat – et ce dans un délai raccourci – engendrent une réelle pression sur le producteur au point de se sentir contraint de déléguer cette proposition d'avenant à son acheteur. Acheteur qui ne manquera pas d'imposer son contrat et la détermination du prix qui en découle.

Face à cela, nous appelons les productrices et producteurs concernés à ne pas se paniquer, à ne pas signer l'éventuel avenant proposé par leur acheteur et à rejoindre les organisations de producteurs transversales FMB sur leur territoire. Ils seront ainsi couverts par la proposition d'accord-cadre réalisée par l'OP à laquelle ils auront donné mandat.

Membre fondatrice de FMB, la Confédération paysanne dénonce le compor-

tement de ces industriels. Cette attitude nous conforte dans la nécessité du regroupement en organisations transversales de producteurs fortes, qui ne soient pas inféodées à des industriels. C'est la voie à suivre pour une meilleure défense collective des productrices et producteurs de lait.

Nous souhaitons aussi alerter l'État : l'inversion de la contractualisation est insuffisante sans une action contraignante pour rééquilibrer le rapport de forces actuel entre laiteries et producteurs. Sous peine d'acter définitivement l'abandon de celles et ceux-ci par les pouvoirs publics à la loi du marché, l'ordonnance sur les prix abusivement bas et le retour à des outils de régulation du marché doivent relever ce défi. **n**

(communiqué du 19/3)

Roulez, jeunesse !

À l'approche du congrès national qui se tiendra les 17 et 18 avril, à Tours, c'est la saison des assemblées générales annuelles pour la plupart des structures départementales de la Confédération paysanne. L'occasion pour l'une des plus jeunes de fêter ses 20 ans : la Confédération paysanne du Vaucluse a en effet été fondée le 16 mars 1999 !

À l'issue de son AG anniversaire, ce 16 mars, elle a invité les associations citoyennes locales pour « envisager deux chantiers de lutte » contre deux beaux symboles locaux de l'agriculture industrielle : un poulailler de 29 990 poules à Valréas et une « usine à salades » de 38 000 m² de serres à Villelaure.
20 ans et pleine d'énergie !

Une batterie qui fait du bruit

La Confédération paysanne du Doubs et les habitant-es de Flangebouche, au cœur de l'AOC Comté et de la zone IGP de la saucisse de Morteau, se battent contre un projet d'élevage de poulets en batterie. Le bâtiment de 1 530 m² abriterait 33 000 poulets (soit 22 poulets par mètre carré). Avec plusieurs rotations par an, ce sont 200 000 volailles qui pourraient être élevées ici, chaque année.

C'est le groupe LDC connu pour les marques *Le Gaulois*, *Maître Coq*, *Loué* ou *Poulets de Bresse* qui porte ce projet. Jérémie Coley, porte-parole de la Confédération paysanne du Doubs et du Territoire de Belfort : « C'est un projet qui n'a rien à faire dans notre département, ni en France. Ce n'est pas du tout la demande des consommatrices et des consommateurs qui veulent des produits respectueux de l'environnement et des animaux. » Et de s'étonner que ces volailles soient nourries aux tourteaux de soja OGM alors que l'utilisation des OGM est interdite en zone de production du Comté.

Pan sur la carte et le tableau !

Deux erreurs nous ont été signalées suite à la publication, dans notre précédent numéro, des résultats des élections de janvier 2019 aux chambres d'agriculture. Sur la carte, en une, la Mayenne n'apparaît pas sous la bonne couleur, la rouge, celle des structures départementales de la Confédération paysanne ayant obtenu plus de 25 % des voix. Dans le tableau des résultats (p. 4 et 5), il faut ajouter un élu à la Confédération paysanne de Corrèze qui en aura ainsi deux pour la mandature qui vient de s'ouvrir.

Dans leur coffre à neurones, sursaturé de graphiques et d'équations absconses, les génies de la gestion gouvernementale estiment que les paysannes et les paysans, malgré les pesticides, sont un modèle de rude santé. Alors pourquoi maintenir des centres médicaux ou des hôpitaux en milieu rural avec des citoyen·nes à la couenne si dure ?

À l'heure où les responsables veulent envoyer des milliers de fonctionnaires tester les services de Pôle emploi, la fermeture de ces espaces qu'ils considèrent à présent superflus est une aubaine en phase avec leurs projets mortifères pour ces populations méprisées. Depuis quelque temps, les autorités sanitaires avaient réduit les possibilités d'interventions rapides, supprimant comme dans l'Aude l'hélicoptère du Samu, confiant les urgences à la route sinueuse et parfois à la main de Dieu. La course à la rentabilité a éloigné les plus courageux des fils et filles d'Hippocrate. Les lieux de soins sont dans le meilleur des cas regroupés, mais toujours plus éloignés. Les situations d'accouchement dans les véhicules qui tentent de rejoindre la maternité la moins lointaine ne sont plus anecdotes.

Pendant que les patient·es apprennent la zen attitude dans les urgences surchargées, Jupiter nous joue « *tout va bien* ». La logorrhée du guide couvre les plaintes des misérables gaspilleurs d'aides sociales. Si vous apercevez une voiture avec au volant un parent blême, à ses côtés un enfant qui crie « *maman bobo!* », n'appellez pas la gendarmerie, le conducteur affolé cherche simplement l'hôpital. Le docteur a fui du village, après tous les services. Pourtant tous ces ruraux n'espèrent rien d'autre qu'une main tendue pour ne pas désespérer de tout. En vain ?

Vie syndicale

Retraites agricoles Une pension au niveau du minimum vieillesse tout de suite !

La Confédération paysanne a profité du Salon de l'Agriculture pour faire le point sur le chantier des retraites agricoles. Elle a invité la Caisse centrale de la MSA en la personne de son président Pascal Cormery et le Haut-commissaire à la réforme des retraites, représenté par son Secrétaire général adjoint, à en débattre sur le stand du syndicat, début mars.

Au-delà de la réforme globale des retraites en cours de négociation et qui ne concernera que les personnes prenant leur retraite en 2025 et après, la

Confédération paysanne rappelle le niveau actuel indécent de la pension agricole moyenne (740 euros) pour une carrière complète de cotisations. C'est le plus faible niveau national !

Considération et légitimité

La Confédération paysanne, 2^{ème} syndicat agricole dans le collège 4 des « Anciens exploitants et assimilés » lors des dernières élections aux chambres d'agriculture, demande une revalorisation au niveau du minimum vieillesse⁽¹⁾, soit à 868 euros par mois pour 2019, et un aligne-

ment sur le niveau de ce seuil minimal pour l'avenir. Les paysans et paysannes aujourd'hui retraité·es mais aussi celles et ceux qui arrêteront leur activité avant la mise en application de la future réforme, ont besoin d'un peu de considération, et il est plus que légitime de demander un niveau de pension à ce niveau pour celles et ceux qui ont travaillé et cotisé toute leur vie n.

(communiqué du 5/3)

(1) Minimum vieillesse ou Aspa (pour allocation de solidarité aux personnes âgées). En 2020, l'Aspa sera portée au-delà de 900 euros.

Nos ancien·nes et le Grand débat

Un groupe de retraité·es agricoles de la Confédération Paysanne a posté cette contribution en mars sur le site du Grand débat national.

En France, le montant moyen de retraite tous régimes confondus, pour une carrière complète, est de 1 860 euros par mois (1 520 euros pour les femmes et 2 160 euros pour les hommes).

Les plus petites pensions sont les retraites agricoles : 740 euros en moyenne. Elles sont à 40 % de la moyenne nationale : quelle injustice ! Ces montants sont à la fois inférieurs au seuil de pauvreté et au minimum vieillesse : une honte !

La Confédération paysanne demande un renforcement du système des retraites agricoles par répartition afin d'atteindre une pension minimale mensuelle de 1 000 euros ou 85 % du Smic.

L'égalité femme-homme est un impératif, un objectif fondamental à atteindre.

Les moyens de financement existent.

Ils passent par :

- la garantie du revenu agricole permettant de cotiser ;
- la limitation des dégrèvements fiscaux afin d'élargir l'assiette des cotisations ;
- la diminution et le plafonnement des niches fiscales ;
- le plafonnement des très grosses pensions, quel que soit le régime de retraite ;
- une juste répartition des richesses ;
- une solidarité nationale à la hauteur de ce que les retraités d'aujourd'hui ont apporté à la nation.

Nous demandons également que la bonification « enfant » à partir du troisième soit fixe (et non proportionnelle à la pension) et le maintien de la réversion au conjoint survivant, dans la limite du plafond actuel.

Les paysans et paysannes vivent aussi au quotidien la désertification rurale, le désengagement orchestré des services publics -

agences postales, transports, maternités, hôpitaux, écoles, tribunaux, loisirs... – désengagement qui les rend dépendants de la voiture.

Nous souhaitons des campagnes vivantes, riches de ses habitants, d'une agriculture respectueuses de l'environnement, riche en biodiversité.

Nous demandons :

- l'incitation financière à la cédante ou au cédant qui installe un·e jeune ;
- le plafonnement des aides Pac ;
- le soutien au service de santé, service de soins à domicile ;
- le maintien des services publics et médicaux en milieu rural ;
- la prise en charge de la perte d'autonomie par une assurance collective et obligatoire.

Restent bien d'autres problèmes à résoudre, dont la fracture numérique. n

Partage d'expériences pour les paysannes et paysans européens

Les premières rencontres dans le cadre du programme Erasmus + à l'attention des paysannes et paysans européens se sont tenues au Pays basque en février. Compte rendu.

Du 12 au 14 février, une trentaine de paysannes et paysans issus de six pays européens se sont retrouvés à Durango, au Pays basque (Biscaye), pour un premier séminaire de formation à l'agroécologie paysanne dans le cadre d'un projet européen Erasmus +⁽¹⁾ porté par la Confédération paysanne (cf. CS n° 344). Ce projet a pour vocation l'échange de pratiques et la formation entre pairs sur les questions d'agroécologie paysanne ; il vise également à partager du contenu syndical et politique entre organisations membres de la Coordination européenne Via campesina (ECVC).

À la demande des partenaires participant au projet, cette première rencontre s'est articulée autour du diagnostic agriculture paysanne, outil d'analyse des fermes développé depuis près de vingt ans par la Fadear⁽²⁾ et constamment amélioré et actualisé depuis. Le séminaire s'est construit autour de cette méthodologie, via des temps de formation sur différentes fermes, de mutualisation des résultats et de débats.

L'outil proposé par la Fadear a été reçu très favorablement par l'ensemble des participant-es, perçu comme un moyen d'identifier des pistes d'amélioration à l'échelle de la ferme pour tendre vers une agriculture plus vertueuse (cf. p. 14-15), mais également comme une méthode permettant de déboucher sur des considérations politiques. En effet, en parlant de questions très concrètes, l'analyse par thème du diagnostic et l'articulation entre les différents thèmes permettent d'une part



Étude d'une ferme d'adhérents au syndicat paysan *Ehne Bizkaia*, à partir de la méthodologie du diagnostic agriculture paysanne présenté et mis en discussion lors du séminaire.

d'identifier des pistes individuelles d'amélioration, mais également d'identifier les contraintes extérieures qui pèsent sur la ferme, entravent le développement de l'agriculture paysanne et ne peuvent être traitées qu'en agissant sur le cadre politique.

L'échelle européenne

En agriculture peut-être plus qu'ailleurs, les orientations politiques les plus lourdes sont prises au niveau européen : Politique agricole commune (Pac), marché unique, traités de libre-échange, normes et directives, etc. Et c'est là que réside tout l'intérêt d'un projet Erasmus + : il permet, à travers la formation dans un contexte européen, de s'enrichir mutuellement et de renforcer la cohésion entre organisations paysannes pour, à terme, peser plus lourd dans le jeu politique à cette échelle.

Les discussions et débats ont confirmé la volonté des organisations paysannes présentes de disposer d'un outil similaire au niveau européen. Les échanges ont aussi permis d'identifier quelques besoins d'adaptation aux contextes propres à chaque pays. Ces temps ont également été l'occasion d'évoquer d'autres initiatives développées par les partenaires.

Le séminaire a offert l'opportunité de découvrir le travail d'*Ehne Bizkaia*, le syndicat paysan basque qui accueillait l'événement. Les participant-es ont pu visiter quelques fermes, ainsi qu'une cidrerie artisanale et un lieu d'accueil de réfugié-es. Enfin, ces trois jours de formation ont été ponctués – comment ne pas en parler ? – de nombreux moments de convivialité, toujours propices à l'échange d'idées et à l'émergence de projets communs.

Ces mêmes partenaires seront à nouveau réunis en octobre prochain pour traiter plus spécifiquement des questions de transmission des fermes. Le séminaire se déroulera cette fois en Belgique et sera organisé par le Mouvement d'action paysanne (MAP). **n**

Joris Gaudaré,
animateur national

(1) Porté par les instances de l'Union européenne, le nouveau programme Erasmus + aide les organisations à travailler dans le cadre de partenariats internationaux et à partager leurs pratiques innovantes.

(2) Fédération des associations pour le développement de l'emploi agricole et rural. Ces associations regroupent des paysannes et des paysans, pour majorité membres de la Confédération paysanne, et d'autres acteurs du monde rural, réunis par l'envie de partager leur expérience et leurs savoir-faire pour permettre de maintenir et d'installer des paysans nombreux et de faire vivre les valeurs de l'agriculture paysanne : agriculturepaysanne.org

110 300 femmes étaient « cheffes d'exploitations ou d'entreprises agricoles » en 2017, soit 24,3 % de l'ensemble, « une proportion globalement stable depuis dix ans ». C'est ce qu'indique la MSA dans un communiqué de presse du 7 mars. Les femmes représentent 27,8 % des non-salariées agricoles, un chiffre qui inclut les 23 500 femmes ayant le statut de collaboratrice d'exploitation. En 2017, le revenu professionnel agricole annuel moyen des agricultrices était de 9 679 euros, « soit 29 % inférieur à celui des agriculteurs (13 658 euros) ». Enfin, 140 000 femmes d'exploitants n'ont pas le statut de non-salariées agricole, mais sont salariées dans l'entreprise de leur conjoint ou dans d'autres entreprises.

Paysannes bio

En France, les agricultrices bio sont de plus en plus nombreuses : elles représentent environ 1/3 du monde agricole bio. « Elles sont en majorité non issues du monde agricole, plutôt jeunes, diplômées, et souvent seules à la tête de leur exploitation, explique Stéphanie Pageot, éleveuse bio et secrétaire nationale de la Fédération nationale d'agriculture biologique (Fnab). Malheureusement, elles rencontrent souvent des difficultés plus importantes que leurs collègues masculins dans leur parcours professionnel et familial. » Difficultés auxquelles la Fnab a souhaité répondre par la publication d'un guide *Devenir agricultrice bio – Les clés pour s'installer* publié symboliquement le 8 mars. Le guide à lire et à télécharger sur : produire-bio.fr

Eurobio

Entre 2008 et 2017, la superficie des terres agricoles consacrées à l'agriculture biologique dans les pays de l'Union européenne a augmenté de 70 % pour atteindre 7 % de la surface agricole de l'UE. C'est ce qu'on apprend d'une note publiée le 7 mars par la Commission européenne. La moitié de ces surfaces est concentrée dans quatre pays : Espagne, Italie, France et Allemagne. L'Europe comptait ainsi 250 000 fermes bio en 2016.

Dans un arrêt rendu le 7 mars, le tribunal de l'UE estime que la décision de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (Efsa) de refuser d'accorder l'accès de certaines études sur les dangers sanitaires du glyphosate lors de la procédure qui a abouti à la réautorisation de la substance herbicide fin 2017 doit être annulée. L'Efsa ne peut justifier son refus de divulguer un document sur le fondement de la protection des intérêts commerciaux pour des informations qui « ont trait à des émissions dans l'environnement ». Cette décision intervient au moment où les instances européennes se mettaient d'accord sur un nouveau dispositif d'évaluation des risques. Reste à voir comment elle remettra en cause des travaux qui venaient d'être conclus. Une belle victoire pour les quatre eurodéputés qui ont mené la démarche au bout en déposant plainte contre l'Efsa en mai 2017.

Statut du loup

Le 12 mars, le Parlement européen a demandé à la Commission européenne d'envisager un reclassement du statut du loup en tant qu'espèce de faune protégée (et non « strictement protégée »). La Suisse a proposé l'an dernier cette révision, compte tenu de l'évolution des populations de loups en Europe et de leur difficile cohabitation avec le pastoralisme. La commission agricole du Parlement européen estime que « les mesures visant à empêcher les conflits de cohabitation se sont révélées peu efficaces et que les paiements compensatoires ne permettent pas de résoudre le problème de l'augmentation des préjudices liés aux grands prédateurs au détriment du bétail ». Pour le Parlement, il s'agit d'« ajuster le statut de protection des espèces une fois le niveau de conservation souhaité atteint ».

Actualité

Vosges Terrena condamne l'emploi et les circuits courts

Le 25 janvier, Elivia, deuxième groupe national de distribution de viande (après Bigard) annonçait sèchement la fermeture, en mai prochain, de deux de ses sites de production : Le Mans (Sarthe) et Eloyes, petite commune vosgienne.

Cette décision vient porter un coup sévère à l'économie locale, remerciant sans gratitude plus de 80 salarié-es vosgiennes. De plus, 400 fermes de la région Grand Est bénéficiant de la prestation de l'unité d'Eloyes se retrouvent sans solution satisfaisante pour la découpe de leurs carcasses et la transformation en steak hachés surgelés.

Voilà plus de 30 ans que l'outil a été créé par un entrepreneur local, nouant une relation commerciale très forte avec l'entreprise de surgelés Thiriet, voisine du site. Passée par la suite dans les mains de Socopa-Viandes (dont Bigard est devenu actionnaire exclusif), l'unité d'Eloyes, ainsi que l'abattoir de Mirecourt, à une cinquantaine de kilomètres, sont cédés en 2010 au groupe Elivia dans le cadre d'une injonction de l'Autorité de la Concurrence⁽¹⁾. Voilà comment une grosse coopérative de l'Ouest, Terrena, qui détenait à ce moment-là 100 % des parts d'Elivia, se retrouve sans aucune attache territoriale, sans adhérent-e localement, à gérer une activité à plus de 800 km de son bassin d'intervention !

Malgré son caractère industriel, un esprit familial se dégage encore de l'activité à Eloyes, avec une équipe salariée investie, fournissant un travail de grande qualité. Depuis plusieurs années, les productrices et producteurs locaux peuvent y faire travailler leur viande bovine en sous vide ou en surgelé (découpée ou hachée).

Nombreuses sont les fermes qui, à partir de ce service, ont fait

« exploser » la distribution en circuits courts de leur viande (vente à la ferme, amap, magasin de producteur, restauration collective...). Cet outil est devenu au fil du temps un lieu essentiel de transformation pour la vente directe dans le Grand Est. La qualité de ses services et des produits (sanitaire, conditionnement, goût) est unanimement reconnue par tous les utilisateurs actuels, les services sanitaires et les consommateurs.

Un outil unique

Le « couac », c'est qu'il ne suffit pas de traverser la route pour retrouver les mêmes prestations. C'est le seul outil dans l'Est de la France à fabriquer des steaks hachés, particuliers en plusieurs points. C'est un hachage façon bouchère, donc grossier, qui ne détruit pas les fibres de viande et préserve le goût. La viande est travaillée à -1 °C pour éviter tout échauffement et pour former les steaks sous basse pression : ils ne sont pas comprimés, ce qui préserve encore le goût et garanti une surgélation rapide à cœur du produit.

Face à cette situation, La Confédération paysanne dénonce la brutalité de la décision et l'empiètement de la fermeture, soutenant et organisant une manifestation

avec les salarié-es (dans un premier temps la Fdsea s'en était désolidarisée), interpellant les élu-es, la chambre d'agriculture, l'administration et rencontrant les responsables de Terrena-Elivia.

Mais les volontés du syndicat se heurtent au fonctionnement des institutions qui s'occupent des « solutions » : les salariés (syndicats) ont un Plan de Sauvegarde de l'Emploi à négocier et les paysans (chambre d'agriculture) ont un nouveau site à créer !

Difficile alors d'espérer le maintien de ce site, dont le fonctionnement est certes très lourd, mais qui pourrait toutefois répondre simultanément aux enjeux du développement des circuits courts (et du maintien du revenu sur les fermes) et de l'approvisionnement local de la restauration hors domicile.

Jugeant qu'aucun outil de transformation n'est en trop sur notre territoire, nous restons mobilisés ! ▢

Lionnel Caudy, paysan en Haute-Marne
et **Romain Balandier**,
paysan dans les Vosges

(1) En 2009, la DGCCRF (direction générale de la Concurrence) constate que Bigard est en situation de quasi-monopole dans ce secteur de l'abattage et la transformation de viande. L'Autorité de la Concurrence lui demande alors de céder cinq sites en France, dont Eloyes et Mirecourt. C'est Terrena, via sa filiale Elivia, qui en devient propriétaire.



Manifestation des salarié-es d'Elivia-Eloyes, le 5 février à Épinal. Une délégation de salarié-es manifesterà quelques jours plus tard sur le stand de Terrena, au Salon de l'Agriculture, à Paris, avec le soutien de la Confédération paysanne.

Peste porcine africaine

Menaces sur l'élevage plein-air de porc

Les autorités belges essaient tant bien que mal d'endiguer l'épidémie de peste porcine africaine frappant les élevages du pays. Si la France n'est pas actuellement touchée, l'émotion est grande, proportionnelle à la surface financière de la filière porcine pour qui l'enjeu exportateur est vital.

Selon les dernières hypothèses, des sangliers malades porteurs de peste porcine africaine ont été introduits illégalement en Wallonie l'été 2018. Longtemps on a soupçonné un « camionneur polonais » qui, en jetant un sandwich contenant des produits à base de porc infecté, aurait contaminé des sangliers en Belgique... L'arrestation des responsables présumés de ces introductions illégales pour la chasse a clos ce débat.

Les autorités belges essaient tant bien que mal d'endiguer l'épidémie. Les porcs en élevage wallons ont d'abord fait les frais d'une politique d'abattage préventive étendue. À cette décision contestable se sont ajoutées des mesures de gestion de la faune sauvage : clôture des zones infectées et éradication des sangliers. Mais l'épi-

démie n'est toujours pas maîtrisée et s'étend vers le nord et l'est.

Côté français, l'émotion est grande, proportionnelle à la surface financière de la filière porcine pour qui l'enjeu exportateur est vital. Alors que la Chine ne contrôle plus l'infection, les exportations françaises explosent : l'objectif est donc de conserver ce précieux statut indemne. Pour ce faire, les grands moyens sont déployés. Un plan de prévention est mis en œuvre depuis un an, couplé à des textes réglementaires imposant des mesures de biosécurité en élevage, dans les transports et dans la faune sauvage.

Localement, une clôture électrique est installée sur la frontière franco-belge⁽¹⁾, couplée à une clôture en dur. De plus, une « zone blanche », dite de dépeuplement, est instaurée : l'objectif est d'y éradiquer tous les sangliers. Dès à présent sur ces territoires (zone blanche, zone d'observation renforcée et zone d'observation), l'alerte est maximale : les élevages porcins sont vidés, les mesures de biosécurité doivent être respectées sans délai. Les efforts de chasse y sont également importants.

Derrière ce tableau volontariste, on retrouve la volonté de maintenir les sangliers malades de l'autre côté de la frontière... mais

aussi de maintenir tout ça le plus loin possible de la Bretagne. Comme on l'a vu pour la grippe aviaire, la faune sauvage est le seul facteur de risque sur lequel les autorités et la profession essaient d'agir, sans remettre en cause le système de production industriel. Les élevages plein-air deviennent donc la première obsession : c'est par eux que va arriver le virus sur le territoire français ! Il faut donc tout barricader et exiger des normes dures, éloignées des pratiques de terrain.

Rien n'est fait pour maîtriser les flux

Sans compter qu'on fait face à un gros impensé : rien n'est fait pour maîtriser les flux, première inquiétude en élevage intégré. La paille, l'alimentation animale ou les sous-produits animaux sont largement utilisés. Ils peuvent provenir de pays où l'infection est active. Mais il est plus facile de s'agiter en menaçant l'existence des petites fermes que de véritablement changer des pratiques liées au fonctionnement du système exportateur et industriel.

Alors que la France est toujours indemne de peste porcine africaine, les élevages fermiers de porcs se trouvent pris en étau. D'un côté, une logique administrative qui nie et proscribit de fait la diversité des pratiques ; de l'autre côté, la profession agricole qui soutient cette logique et attise les passions. Pour sortir de ce piège, la Confédération paysanne exige – comme elle l'avait fait lors des épisodes de grippe aviaire ces dernières années – des politiques sanitaires qui protègent les paysannes, les consommateurs et les consommatrices avant de servir les acteurs de l'agroexportation. **n**

Roxanne Mitralias

(1) Aux limites des départements de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse et des Ardennes.

Peste porcine africaine



Carte – état des lieux en février 2019 : la peste porcine africaine est une maladie hémorragique contagieuse qui touche les porcs, les phacochères et les sangliers d'Europe et d'Amérique, selon l'Organisation mondiale pour la santé animale. Elle ne se transmet pas à l'humain.

Coca-Cola sponsorise la présidence roumaine du Conseil de l'Union européenne (elle durera tout le premier semestre 2019) et ne s'en cache pas. L'association Foodwach révèle l'affaire : « Lors de rencontres officielles, les ministres sont accueillis avec boissons gratuites, pubs, poufs rouges affublés du fameux logo, etc. Il s'agit d'un criant conflit d'intérêts alors que la malbouffe et l'alimentation figurent parmi les sujets débattus à l'agenda européen. »

Par le biais d'une pétition lancée en France, en Allemagne et aux Pays-Bas où Foodwatch est présente, l'association demande au président du Conseil européen, Donald Tusk, de mettre en place une politique fixant des règles claires pour les futures présidences afin de garantir que de tels parrainages et potentiels conflits d'intérêts ne se reproduisent pas. La pétition sur : foodwatch.org

Retour sur terre

La coopérative Sodiaal a annoncé, le 12 mars, reprendre les activités de transformation de l'usine de poudre de lait infantile de Synutra à Carhaix (Finistère). Faisant suite aux défaillances de l'entreprise chinoise Synutra qui n'aurait payé qu'une (petite) partie de la fourniture du lait livré par la coopérative, la reprise concerne « l'ensemble des activités de réception et de production de l'unité de séchage ainsi que le laboratoire du site de Carhaix ». Ne sont pas concernées les activités de mélange et de conditionnement restant la propriété de Synutra. Synutra avait conclu un accord avec Sodiaal pour transformer près de 300 millions de litres de lait chaque année. « La Chine, c'est le Pérou pour la Bretagne ! », s'était exclamé en 2016 le maire de Carhaix. C'est plutôt la Bérézina.

Record à abattre

Samir Flores, leader indigène náhuatl, a été assassiné de deux balles dans la tête le 20 février dans son village de l'État de Morelos, au Mexique. Il était l'un des fers de lance de l'opposition à la construction d'un gazoduc et de deux centrales thermoélectriques dont les communautés locales craignent les conséquences en termes de pollution et de surexploitation des ressources en eau. Elles dénoncent l'expropriation de leurs terres et la violation de leurs droits.

Le 29 janvier, Rosane Santiago Silveira a été retrouvée assassinée après avoir été torturée chez elle, dans l'État brésilien de Bahia. Elle luttait contre l'expansion des plantations d'eucalyptus qui ravagent la région au détriment des forêts naturelles et des terres nourricières. 207 meurtres de militant·es défendant les droits des paysans, des peuples autochtones et de l'environnement avaient été enregistrés dans le monde en 2017, un chiffre record.

Le glypho, encore !

Quels sont les pesticides qui augmentent le plus les risques de lymphomes non hodgkiniens chez les agricultrices et agriculteurs, plus fréquemment touchés que le reste de la population par ces cancers du sang rares ? C'est la question que pose Le Monde, dans son édition du 19 mars. Une quinzaine d'épidémiologistes d'une dizaine d'institutions de recherche internationale, dont le Centre international de recherche sur le cancer, ont apporté leur réponse le 18 mars dans l'anglophone Journal international d'épidémiologie. Ils ont procédé à la synthèse de travaux menés en France, en Norvège et aux États-Unis, rassemblant ainsi les données de plus de 315 000 agricultrices et agriculteurs suivis en moyenne pendant plus de dix ans.

Ils pointent deux insecticides, le terbuphos et la deltaméthrine, et un herbicide, le malheureusement fameux glyphosate. Décidément, on n'en sort (toujours) pas.

Actualité

OGM Contamination, questions et conséquences

En France, 8 000 hectares de cultures de soja ont été ensemencés avec des lots de semences contaminées par des OGM. Ces cultures doivent être détruites avant la floraison.

Première alerte le 28 octobre 2018 : la répression des fraudes (DGCCRF), lors d'un contrôle à la coopérative Dijon Céréales, découvre des lots de semences de colza faiblement contaminées par des graines d'OGM résistants au glyphosate. Cela concerne la variété *DK Exception* commercialisée par la société Dekalb, propriété de la multinationale Bayer-Monsanto. Selon Bayer-Monsanto, ces lots de semences ont été produits en Argentine, un pays où cet OGM est pourtant interdit. On peut se poser la question de l'efficacité des contrôles dans ce pays !

Bien que la contamination soit faible (0,005 %), les risques de dissémination dans l'environnement sont bien réels. La culture d'OGM étant interdite en France, la direction générale de l'alimentation (DGAL) du ministère de l'Agriculture ordonne la destruction des parcelles emblavées, selon une procédure bien précise, afin d'éviter tout risque de dissémination. La procédure oblige à la destruction de la culture avant floraison, interdit tout labour pendant deux ans pour éviter d'enterrer des graines qui seraient capables de germer des années plus tard, et interdit le retour d'une culture de colza dans les deux ans qui suivent la destruction de la culture concernée.

Suite à un protocole d'accord avec la DGAL, Bayer-Monsanto proposerait une indemnisation non négociable de 2000 euros

de l'hectare, avec une clause de non-recours envers la multinationale dans les années qui suivent. C'est mettre le paquet pour faire taire les productrices et producteurs !

Au mois d'octobre 2018, on parlait de 1 900 hectares de colza concerné, puis silence radio pendant trois mois. Puis, juste après les élections aux chambres d'agriculture, comme par hasard, l'affaire ressort dans la presse. Ce n'est plus 1 900 mais 8 000 hectares et 700 agricultrices et agriculteurs qui sont concernés.

Des questions et des failles

Quelle omertà a pu cacher l'ampleur des dégâts aussi longtemps ? Pourquoi avoir laissé les productrices et producteurs appliquer leur désherbage d'automne ?

Est-ce que cette pollution aurait pu ternir l'image d'un système agricole en collusion avec l'agrochimie et l'agrodistribution pendant la campagne aux élections des chambres ?

Comment être certain que toutes les parcelles semées avec ces lots seront toutes repérées et détruites avant la floraison pour éviter toute contamination ?

Quelles conséquences pour l'avenir de nos filières non-OGM et de qualité en cas de contamination ?

Et bien d'autres questions, autant de failles dans le « contrat de solution » à la traçabilité exemplaire, tant vanté par le système agricole en place durant la campagne.

À chaque fois que la Confédération paysanne dénonçait les risques des dérives des acteurs semenciers, ces acteurs l'accusaient de saboter une filière qui exporte à tout va... alors que cette affaire dévoile que nous sommes obligés d'importer nos semences.

Début février, sur le site de l'hebdomadaire *La France Agricole*, Arnaud Rousseau, président de la Fédération des oléoprotéagineux (FOP, section spécialisée de la Fnsea) affirmait que le seuil européen « zéro tolérance d'OGM » pour les semences n'est pas tenable et craignait que cette affaire ne mette KO l'industrie des semences européennes.

Ces propos sont inacceptables car la moindre tolérance aux contaminations réduirait à néant les filières sans-OGM et bio mises en place pour apporter de la valeur ajoutée aux paysans et paysannes. Pour Arnaud Rousseau, leur avenir serait moins important que celui des semenciers ! ▮

Claude Bâcle,
paysan dans l'Orne

Une affaire loin d'être réglée

Pour la Confédération paysanne, la prise en charge des conséquences de cette contamination n'est qu'en partie réglée. Le second accord transactionnel accepté par Bayer porte désormais sur deux campagnes supplémentaires, 2021 et 2022, s'engageant à suivre et à indemniser les agricultrices et les agriculteurs concernés, notamment pour les cas de nouvelles contaminations de leurs parcelles et de celles de tiers. On peut craindre que les graines de colza OGM ne puissent pas être toutes détruites. Ces graines peuvent en effet germer jusqu'à 15 ans après avoir été mises en terre, être transportées par le vent et les animaux sur plusieurs kilomètres, tout comme les pollens des repousses transportés par les pollinisateurs. Les contaminations de futures récoltes et de la flore sauvage ne peuvent donc pas être exclues.

Forte mobilisation pour la reconnaissance des PNPP

Une rencontre autour des préparations naturelles peu préoccupantes (PNPP) s'est tenue le 12 mars au siège de la Confédération paysanne, à Bagnolet.

Les PNPP regroupent les préparations obtenues à partir de substances naturelles d'origine végétale, animale ou minérale. Elles comprennent notamment les purins, tisanes, décoctions et huiles essentielles appliquées sur les cultures. Ces préparations permettent d'accompagner les paysan-nes comme alternatives aux pesticides de synthèse mais font actuellement l'objet d'une réglementation limitant leur usage. L'Aspro-PNPP⁽¹⁾ et la Confédération paysanne revendiquent le droit à la fabrication et à l'utilisation de ces préparations par toutes et tous.

La journée de rencontre a été organisée dans le cadre d'un projet mené conjointement par la Confédération paysanne, l'Aspro-PNPP et l'Institut technique de l'agriculture biologique (Itab), cofinancé par le plan gouvernemental *Ecophyto 2*. Le projet vise à développer la compréhension collective de l'usage des PNPP et à mettre en place des espaces d'échanges sur ce sujet. Il comprend la réalisation d'un recensement bibliographique

et d'une enquête de terrain pour dresser un état des lieux des connaissances et pratiques.

Le 12 mars se tenait ainsi la première d'une série de cinq à six rencontres d'échange de pratiques, l'occasion de réunir des paysan-nes, des technicien-nes, des représentant-es de chambres d'agriculture, d'instituts techniques, de groupements bio, d'associations, des productrices et producteurs de PNPP et des représentants du ministère de l'Agriculture.

Une introduction politique a permis de dresser l'historique de plus de dix années de mobilisation de la Confédération paysanne et de l'Aspro-PNPP. À cette occasion ont été retracées les nombreuses évolutions réglementaires et les actions menées afin de permettre la reconnaissance progressive de ces préparations par les pouvoirs publics.



Les PNPP permettent d'accompagner les paysan-nes comme alternatives aux pesticides de synthèse mais font actuellement l'objet d'une réglementation limitant leur usage.

Actuellement, seules 170 substances naturelles sont reconnues. Ce sont pour la plupart des plantes, mais on y trouve aussi, par exemple, le petit-lait. L'Aspro-PNPP et la Confédération paysanne ont ainsi pu rappeler leur volonté commune d'élargir cette liste, en revendiquant dans un premier temps l'autorisation de toutes les plantes ou parties de plantes consommées dans l'alimentation humaine ou animale.

Les informations récoltées auprès d'une quarantaine d'utilisateurs et utilisatrices de PNPP ont sou-

ligné la diversité des pratiques liées à la production et à l'utilisation des préparations. Le souhait a été exprimé de voir se développer des programmes de recherche et d'expérimentation intégrant les savoirs paysans afin de mettre en avant l'efficacité des préparations, d'assurer leur reconnaissance et de soutenir la diffusion des savoirs.

À la fin de la journée, un travail collaboratif a envisagé la mise en place d'un cahier des charges autour des procédés de préparation et d'utilisation des PNPP. Cette proposition émane du ministère de l'Agriculture et pourrait permettre l'autorisation de toutes les plantes ou parties de plantes consommées dans l'alimentation humaine ou animale

Avec plus de quarante participant-es, cette rencontre témoigne d'une forte mobilisation sur le sujet. Elle souligne l'engagement de la Confédération paysanne et de l'Aspro-PNPP dans la défense de pratiques légitimes et favorables au bien commun, jusqu'à ce qu'elles soient reconnues par la loi. La qualité des échanges vient conforter le travail

des deux structures pour la reconnaissance d'une recherche participative, basée sur la mise en réseau et la transmission des savoirs entre pairs afin de développer les alternatives aux pesticides. ▢

Paul Bertiaux

(1) Association pour la promotion des préparations naturelles peu préoccupantes : aspro-pnpp.org

NB : Le projet en cours prévoit de financer de prochaines rencontres similaires. Si vous souhaitez accueillir ce type d'événement localement, vous pouvez contacter : bertiaux@confederationpaysanne.fr

Le 14 mars, des militant-es d'Attac se sont rassemblé-es devant le siège français de Bayer-Monsanto, dans la banlieue de Paris. Ils y ont installé une scène de « crime écologique ». Cette action intervenait à la veille des mobilisations pour la justice climatique des 15 et 16 mars. Pour Attac : « *Malgré l'état d'urgence écologique et climatique actuel, Bayer-Monsanto continue de détruire la biodiversité en bénéficiant d'une large impunité obtenue grâce à la complicité des États et son lobbying féroce.* » Annick Coupé, secrétaire générale d'Attac rappelait : « *L'impunité dont bénéficie Bayer-Monsanto illustre le double discours du gouvernement. D'une part il n'a cessé de reculer sur l'interdiction du glyphosate : la promesse de son interdiction témoigne du poids considérable des lobbys pour bloquer toute réglementation ambitieuse. D'autre part cette entreprise participe directement au financement de la campagne de l'ALDE (le groupe auquel sont rattachés les députés LREM au Parlement européen), ce qui laisse de sérieux doutes quant à la réelle volonté du gouvernement d'interdire le glyphosate.* »

Loi foncière

Le ministre de l'Agriculture, Didier Guillaume, a annoncé le 6 mars au Sénat qu'il déposerait dans les prochaines semaines un projet de loi sur la question foncière. Transmission et acquisition des terres sont au programme. À l'automne on l'espérait, cet hiver on ne l'espérait plus, au printemps on en reparle donc. L'occasion pour Terre de Liens et l'Association pour l'Amélioration de la Gouvernance de la Terre, de l'Eau et des Ressources naturelles (Agter) de rappeler leurs propositions contenues dans le livret « *Préserver et partager la Terre* », à lire et télécharger sur : agter.asso.fr

Agriculture et société

Manger de la viande ?

Deux démarches personnelles d'Amies de la Confédération paysanne – lesamisdelacnf.org

Exigeons une viande « éthique » !

Dans ma famille, nous mangions pas mal de viande. J'aimais tout (steaks hachés crus, toutes les viandes, sauf le mouton). En vieillissant, j'en ai consommé moins, pour différentes raisons (santé, les goûts alimentaires qui changent, questions sur les modes d'élevage...).

Puis les vidéos L214 d'abattoirs sont apparues, culpabilisantes et révoltantes. Impossible pour une simple consommatrice de ne pas imprimer ces images sur l'escalope que l'on découpe.

J'ai donc décidé d'aller voir comment ça se passe réellement. Par l'intermédiaire d'Émilie Jeannin, paysanne en Côte-d'Or, j'ai pu visiter l'abattoir d'Autun puis y retourner pour assister à l'abattage.

Alors ? D'abord on rencontre des employé-es qui accueillent et parlent de

leur métier avec humanité. Elle et lui m'accompagnent avec une pointe d'inquiétude : « *On ne va pas vous ramasser à la petite cuillère ?* »

Je remonte la chaîne à l'envers : passage entre les carcasses, arrivée vers les vaches mortes puis devant la vache vivante qui entre dans une sorte de cabine de contention. Elle est calme. Le jeune « tueur » pointe le pistolet perforant sur le crâne, la vache s'écroule en quelques secondes. Elle ne manifeste aucune souffrance ! Suspendue par une patte, on lui coupe les carotides. C'est fini. Mais à ce stade, c'est encore une vache.

Face à la mort, humaine ou animale, il y a cette sidération devant un corps qui en quelques secondes passe de l'état de vivant à celui de mort. Mais concernant les animaux d'élevage, il y a un troisième état : la viande, qui n'a plus rien à voir avec l'état

premier. Il faut suivre les étapes du dépeçage et voir le travail des hommes et de la femme qui se succèdent autour de la carcasse pour le constater.

À Autun, petit abattoir de proximité, les conditions de travail semblent respectueuses des employé-es pour ce métier particulier et très difficile. Conséquence : le rythme permet de traiter correctement les animaux. Nous, consommatrices et consommateurs, devons exiger des formations et des conditions réglementées dans tous les abattoirs, grands et petits.

Conclusion : continuons à manger de la viande avec appétit et sans honte mais exigeons une viande « éthique », du pré à l'étal du boucher (un label ?). Pour cela, la lutte continue contre l'industrialisation de l'élevage et de l'abattage ! n

Francine Narbal

Manger de la viande, oui, mais...

Il est des instants décisifs et déterminants. Pour moi, ce fut au lycée, en seconde, en cours de biologie et de géographie. La prof de biologie exposant la vie du sol et mettant en cause sévèrement les engrais chimiques et les pesticides : ses paroles ont pour toujours résonné en moi et orienté les futures prises de conscience. La prof de géographie distribuant les sujets d'exposés avec des documents à analyser : m'est échue « la faim dans le monde ». Les documents évoquaient les guerres, les famines, les inégalités Nord-Sud, la perversité de l'aide à ce que l'on appelait alors le Tiers-Monde. Un document a particulièrement capté mon attention : il mettait en parallèle la quantité d'énergie nécessaire pour alimenter une personne végétarienne et une omnivore... Je suis devenue végétarienne, c'était il y a presque 50 ans.

Ce régime alimentaire ne peut exonérer de la prise en compte de l'ensemble des questions liées à l'élevage : que fait-on des

mâles dans les élevages laitiers ? Quelle agriculture dans les zones montagneuses ou arides ? Peut-on tuer en toute humanité ? Etc.

Il est tout autant impliquant à mes yeux de manger de la viande industrielle que de boire du Coca ou manger du MacDo dans des emballages jetables... Se préoccuper de l'origine, des conditions de fabrication, de distribution et du devenir de tout ce que l'on consomme est fondamental.

Tôt ou tard, il faudra diminuer fortement dans les pays riches la consommation de protéines d'origine animale en privilégiant, bien sûr, les élevages vertueux. C'est une des conditions de la transition écologique dans laquelle il est irresponsable de ne pas s'engager.

La médecine préconise la consommation de viande à hauteur de 500 g/semaine/personne, soit 26 kg/an. La moyenne en France et en Europe est d'environ 80 kg, elle est de 18 en Afrique,

120 aux USA, 40 dans le monde... Des efforts restent à fournir pour niveler les inégalités, si tant est que les efforts des uns compensent celles-ci.

Je fais le lien à l'AMAP pour la viande, car si l'on en mange, il vaut mieux que les animaux aient été élevés localement à l'herbe, bien traités et tués dans un abattoir de proximité. Ça ne règle pas les problèmes, ça les atténue. C'est presque satisfaisant au niveau individuel mais, sans politique publique (sauvegarder les terres agricoles, encourager les pratiques agroécologiques, consolider des débouchés de l'agriculture locale pour échapper aux centrales d'achat qui privilégient les produits standardisés, accompagner les consommateurs...), il faudra attendre que 67 millions de petits colibris aient fait leur part... ça risque d'être longuet.

En attendant, haro sur les élevages industriels qui accompagnent la surconsommation de viande ! n

Colette Dinahet

Plaidoyer pour les petites fermes

En France, nous avons la chance d'avoir une société civile active et mobilisée sur les questions agricoles et alimentaires. C'est une opportunité dont devrait se saisir la puissance publique pour mettre en place des politiques répondant aux attentes des citoyennes et citoyens, surtout qu'ils en sont aussi les financeurs...

Ainsi, concernant les petites fermes, selon un sondage réalisé début 2017 par l'Ifop, on apprend que 64 % des personnes interrogées pensent que les petites fermes sont mieux adaptées pour produire une alimentation de qualité, créer des emplois et respecter la nature. Pour 91 % des enquêté-es, les petites fermes sont nécessaires pour l'avenir de notre agriculture et de nos territoires. Et 89 % sont favorables à un soutien spécifique accordé à ces fermes.

Ces résultats peuvent ne pas plaire à celles et ceux qui persistent à penser que les petites fermes sont un boulet pour la compétitivité de notre agriculture. Mais les chiffres sont là et correspondent à une conviction intime. D'ailleurs, l'agroalimentaire industriel lui-même utilise pour vendre ses produits l'image de l'agriculture qu'il fait disparaître, et notamment celle des petites fermes. C'est bien le signe que la petite ferme évoque une idée positive de l'agriculture. Le sondage ne fait que confirmer ce phénomène.

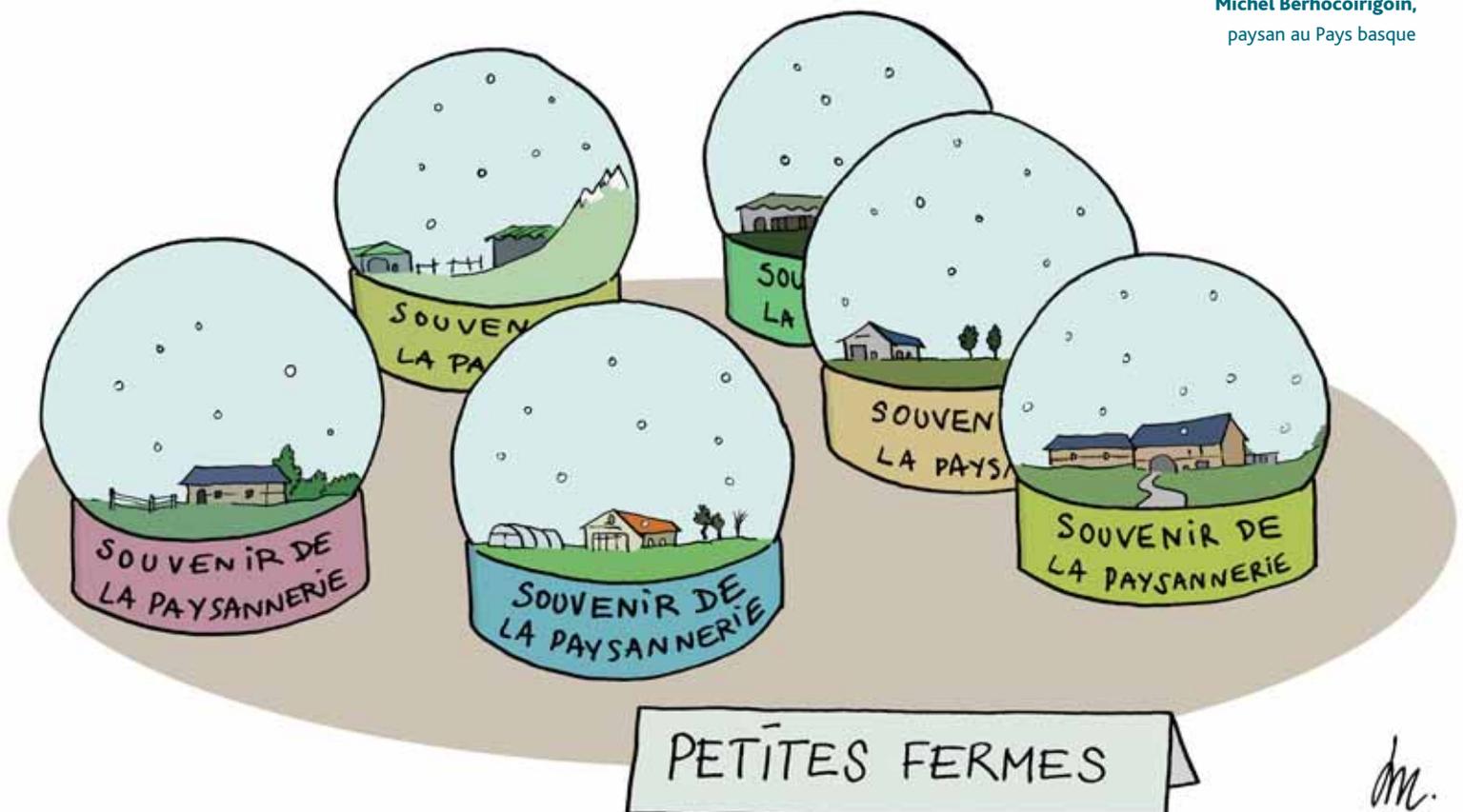
Les petites fermes sont plébiscitées parce que la grande majorité de la société est convaincue qu'elles sont une réponse aux enjeux de l'agriculture et des territoires ruraux. En plus de leurs productions et proportionnellement à leur taille, elles font vivre des actives et des actifs plus nombreux, ont une diversité culturelle plus importante, plus d'infrastructures agroécologiques et davantage de valeur ajoutée par unité produite... Elles occupent souvent des espaces difficiles qui, sans elles, seraient abandonnés. Elles sont vecteurs de cohésion sociale, et souvent le dernier rempart à la désertification rurale.

Il ne s'agit pas là d'un plaidoyer qui dépasse la mesure : il suffit de voir l'état des territoires où il n'y a plus de petites fermes...

La majorité des aides étant liée à la taille, les petites fermes sont loin de percevoir ce qui leur reviendrait au regard de ce qu'elles apportent à la collectivité : c'est profondément scandaleux ! La prochaine Pac doit rectifier cette injustice.

Il faut reconnaître les petites fermes pour mettre en place un dispositif adapté : le nœud de la réponse est là, au niveau de l'engagement politique. Tout le reste est technique, et les outils existent pour traduire la volonté en actes. ▢

Michel Berhocoirigoin,
paysan au Pays basque



État des lieux

« Un tiers des fermes sont exclues de toutes les statistiques économiques »

Elles passent sous les radars des statistiques sur lesquelles s'appuient les réflexions pour la Pac et représentent pourtant un tiers des fermes en Métropole. Les petites fermes françaises ont fait l'objet d'une thèse en 2017⁽¹⁾. Entretien avec son autrice, Pauline Lécole, ingénieure d'études à Montpellier Supagro.

Pourquoi avoir retenu le critère de « produit brut standard » (PBS) – qui évalue le potentiel de production des exploitations – pour définir les petites fermes ?

Les petites fermes sont souvent associées à une production marginale, à de la main-d'œuvre familiale, à de faibles moyens d'investissements... La plupart des chercheurs qui travaillent sur le sujet choisissent un ou plusieurs de ces critères. Nous avons décidé d'étudier les exploitations pour lesquelles on n'a pas de données économiques. Le Rica (réseau d'information comptable agricole) exclut les fermes qui, en France, ont un PBS inférieur à 25 000 euros⁽²⁾. Ce seuil est défini de façon à ce que les exploitations qui le dépassent représentent au moins 95 % de la production brute nationale. Il ressort que les petites fermes représentent 36 % du recensement agricole en Métropole. Près de 178 000 fermes restent donc dans l'ombre !

Quel est leur profil type ?

Elles ont une surface moyenne de 11 hectares de SAU⁽³⁾ – contre 56 hectares au niveau français – mais avec de grandes disparités. Les paysan-nes qui sont à temps plein ont 20 à 25 hectares en moyenne, beaucoup sont en élevage bovin allaitant ou en

céréales, souvent en bio, vendent en circuit court, avec de la transformation sur la ferme.

D'après votre thèse, plus de la moitié de ces fermes ont des paysan-nes travaillant à mi-temps ou plus à l'extérieur.

Un premier cas concerne celles et ceux dont l'activité agricole ne suffit pas, du fait d'un revenu trop bas ou trop variable pour faire vivre le ménage. L'emploi à l'extérieur assure un revenu stable et suffisant. Une partie des petites fermes enquêtées n'arrive pas à dégager plus de 500 euros de revenus hors aides par mois. Un second cas concerne celles et ceux qui ont par exemple hérité d'une ferme tout en ayant une activité extérieure, mais comme ils sont attachés à l'agriculture, ils passent du temps sur la ferme et veulent en dégager un revenu.

Les pluriactifs et pluriactives sont installés sur une dizaine d'hectares en général, souvent en élevage ou en céréales, un peu en viticulture.

Les retraité-es représentent 38 % des petites fermes. Comment l'expliquer ?

Ce sont souvent des parcelles de subsistance, sur quatre ou cinq hectares. Certains, ancien-nes pay-

san-nes, complètent avec une petite activité agricole leurs petites retraites. D'autres, qui ne viennent pas du monde agricole, s'installent vers la cinquantaine par plaisir, en olive, apiculture, viticulture, élevage équin... Ils se « mettent au vert » pour la retraite.

Quel est l'impact de ces petites fermes sur l'emploi ?

On estime qu'elles représentent 7 à 9 % des UTA (unité de travail agricole) des exploitations, ce qui n'est pas négligeable. Celles et ceux qui valorisent leur production en vendant en circuit court créent le plus d'emplois salariés.

Où sont-elles situées ?

47 % d'entre elles sont en zones défavorisées, où il est difficile de produire. Les jeunes, dans le terrain où j'ai enquêté, quittent la montagne, veulent des fermes plus grandes, dans des zones plus attractives. Les paysan-nes déjà installé-es continuent d'entretenir les petites fermes existantes : les parcelles sont morcelées, les terrains pentus, demandent plus de travail... L'ICHN (indemnité compensatoire de handicaps naturels) participe à leur maintien.

.../...

Une petite ferme, c'est quoi ?

Il n'y a pas de définition officielle de la petite ferme. Partant de la définition validée en 2002 par le Conseil supérieur d'orientation du ministère de l'Agriculture, la Confédération paysanne propose, en réactualisant les chiffres, que les petites fermes soient ainsi définies :

- un chiffre d'affaires hors taxes, incluant les aides Pac du 1^{er} pilier (en moyenne triennale), inférieur à 50 000 euros pour une Unité de travail annuel (UTA), 62 500 euros pour 1,5 UTA, 75 000 euros pour 2 UTA, 100 000 euros pour 3 UTA, 125 000 euros à partir du quatrième UTA (et au-delà). Les cotisant-es solidaires et la pluriactivité sont pris en compte tant que leur revenu (inférieur au Smic) ajouté au chiffre d'affaires est inférieur aux plafonds ci-dessus ;
- un montant maximum d'aides du 1^{er} pilier de la Pac (en moyenne triennale) de 15 000 euros pour 1 UTA, 20 000 euros pour 2 UTA et au-delà ;
- une surface (SAU déclarée à la Pac) maximum, hors landes et parcours, inférieure à 30 hectares (58 % de la surface moyenne des fermes françaises) pour 1 UTA, 40 hectares pour 2 UTA, 50 hectares pour 3 UTA, 60 hectares pour 4 UTA et au-delà.

Selon cette définition, elles représentent en moyenne 129 609 fermes, soit 30 % des 425 000 fermes françaises (actifs de moins de 65 ans) et 5 % de la SAU totale. Elles sont présentes sur tout le territoire comme en atteste ce tableau.

Répartition des petites fermes

	Petites fermes	Ensemble des exploitations	Part des petites fermes (%)
Alsace	4 799	10 483	45,8
Aquitaine	13 865	35 992	38,6
Auvergne	6 294	21 138	29,8
Basse-Normandie	6 941	19 207	36,1
Bourgogne	3 369	18 014	18,7
Bretagne	6 945	32 371	21,5
Centre	3 757	21 610	17,4
Champagne-Ardenne	4 988	22 556	22,5
Corse	780	2 491	31,3
Franche-Comté	2 333	8 475	27,5
Haute-Normandie	2 976	9 485	31,4
Île-de-France	631	4 428	14,3
Languedoc-Roussillon	12 057	25 409	47,5
Limousin	4 388	12 551	35,0
Lorraine	3 506	11 246	31,2
Midi-Pyrénées	14 645	40 675	36,0
Nord-Pas-de-Calais	2 774	12 582	22,0
Pays-de-la-Loire	6 254	31 217	20,0
Picardie	2 162	12 303	17,6
Poitou-Charentes	4 952	21 893	22,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	7 272	17 252	42,2
Rhône-Alpes	13 921	33 667	41,3
France métropole	129 609	424 545	31,0

Qu'en est-il des autres aides perçues ?

Comme la Pac distribue des aides à l'hectare, les petites fermes touchent peu par rapport à d'autres : entre 200 et 300 euros par hectare de SAU, alors que les moyennes et grandes exploitations sont plutôt à 350. Ramenées à l'unité de travail agricole, elles perçoivent trois fois moins d'aides : 4 000 euros d'aides Pac par UTA, contre 13 000 pour les moyennes et grandes fermes. C'est difficile à justifier : c'est une des raisons pour laquelle la Confédération paysanne milite pour privilégier l'emploi plutôt que la surface.

66 % des fermes européennes ont moins de 5 hectares. Les petites fermes sont-elles davantage reconnues et aidées dans les autres pays européens ?

Dans le cadre de la programmation 2014-2020 de la Pac, la Commission européenne a proposé un dispositif pour les petites fermes. C'est un forfait : pendant les sept ans de la programmation, elles perçoivent entre 500 et 1 250 euros par exploitation et par an. Il y a une seule déclaration à faire, sans contrepartie ni contrôle, en vue de simplifier l'administratif et assurer un soutien réel. Cela a été mis en place dans les plus

récents États membres et quelques autres, comme l'Italie et le Portugal. L'idée est de proposer ce dispositif en France dans la future Pac d'après 2020. Nous menons actuellement une étude pour voir comment l'adapter aux petites fermes françaises⁽⁴⁾. n

Propos recueillis par **Sophie Chapelle**

(1) Thèse disponible en ligne : prodira.inra.fr/?locale=fr#!ConsultNotice:420712
 (2) Le critère de PBS est européen mais le seuil est défini au niveau des États membres.
 (3) Surface agricole utile.
 (4) Pour participer à l'étude, écrire à Pauline Lécole : lecole@supagro.fr

Bovins allaitants Comment dégager un Smic avec 22 vaches

Voilà six ans qu'Antoine Ponton, hors cadre familial, s'est installé en Mayenne comme éleveur de bovins allaitants, avec l'aide de Terre de liens⁽¹⁾. « Mon installation sur 34 hectares avec 22 vaches allait à l'encontre des idées de la chambre d'agriculture, se souvient-il. Dès la troisième année, j'ai atteint l'objectif de dégager un Smic à l'année. » Sa réussite, il la doit notamment à une bonne valorisation – ses colis de veaux de race Salers en bio sont écoulés à 98 % via les amaps et réseaux de consommateurs – et peu de charges. Ses animaux pâturent une grande partie de l'année⁽²⁾.

L'éleveur bénéficie d'aides Pac sur les bovins, prairies et de mesures agroenvironnementales et climatiques (Maec) : « J'ai beaucoup basé ma réflexion sur les aides publiques mais je m'emploie à les utiliser intelligemment. Je fais durer mon vieux matériel, je fais en sorte que mon système reste



simple, ce qui passe par exemple par la préservation des prairies. » À ses yeux, les aides à l'installation ne devraient plus être conditionnées sur le neuf mais permettre aussi

d'acheter de l'occasion, au risque sinon d'être poussé à l'investissement. « Il faudrait aussi une aide pour celles et ceux qui prennent en compte la biodiversité sur les fermes, notamment par les dates de fauche, les interventions sur les haies, le maintien de l'eau sur les prairies inondables... qui ne sont réservées que sur certaines zones », observe-t-il.

Avec sa compagne, ils projettent d'ouvrir davantage leur ferme au public, par souci de pédagogie. Il y a quelques mois, son voisin, séduit par ces pratiques, a proposé à Antoine de lui céder 17 hectares. « Reprendre des hectares en plus, c'est plus de foin, de matériel, de travail... ce que je ne veux pas. Je ne souhaite pas m'agrandir mais dupliquer le système. Après discussion, j'ai donc accepté sa proposition, avec l'idée de convertir ces terres en bio et d'installer quelqu'un à terme. » n

(1) Plus d'informations : fermeatoutboutdechamp.fr
 (2) Antoine concède que son système est plus adapté dans l'Ouest de la France que dans un contexte où les hivers sont plus rudes et séchants.

« Les petites exploitations sont l'épine dorsale de l'agriculture européenne »

La Coordination européenne Via campesina (ECVC) défend l'agriculture paysanne, mais le terme de paysan-ne est encore difficile à expliquer rapidement dans les instances européennes où l'organisation est amenée à s'exprimer, d'autant qu'en anglais, le terme reste très péjoratif. De plus, les situations sont très variables selon les pays et plusieurs termes sont nécessaires pour décrire une réalité présente dans toute l'Europe.

Dans le livret *Quelles politiques publiques pour soutenir les petites fermes familiales ?*⁽¹⁾ publié en 2015, suite à l'année internationale de l'agriculture familiale où elle s'est beaucoup investie, ECVC notait que « 69 % des fermes de l'UE travaillent sur moins de cinq hectares, et seulement 2,7 % ont plus de 100 hectares. La surface moyenne des exploitations européennes est de 14,2 hectares ».

C'est cette réalité que l'organisation cherche à rendre visible, en montrant ses effets bénéfiques sur l'environnement, l'emploi, la vitalité rurale, la qualité de l'alimentation, pour infléchir les politiques publiques en sa faveur.

Geneviève Savigny,
paysanne dans les Alpes-de-Haute-Provence

(1) eurovia.org/wp-content/uploads/2016/04/politiques-publiques-maquette-ecvc-web.pdf

Transition écologique, souveraineté alimentaire : pourquoi il faut soutenir les petites fermes

Viables et plus productives que les grandes

Kevin Morel, chercheur en agroécologie à Louvain (Belgique), a réalisé une thèse sur la viabilité des microfermes maraîchères bio⁽¹⁾. Un travail qui va à l'encontre de bon nombre d'idées reçues sur la viabilité et la productivité des petites fermes.

Qu'entendez-vous par « microfermes » ?

Les microfermes sont en général en dessous des 50 000 euros de chiffre d'affaires pour une unité de travail agricole (UTA) et reçoivent peu d'aides Pac vu leur petite surface. Quand j'ai commencé mon étude en 2014, l'idée était que pour s'en sortir en maraîchage, il fallait 1,5 hectare minimum, pas plus de 30 types de légumes et au moins un tracteur. Ma thèse montre que les microfermes veulent faire avec moins d'1,5 hectares, de façon plus diversifiée et remettent en question la motorisation.

Quelles sont les stratégies utilisées par les microfermes pour être viables ?

D'un point de vue agronomique et écologique, il s'agit de produire plus sur de petites surfaces, par exemple en enchaînant plus rapidement des cycles de culture ou en semant une culture avant même de récolter l'autre. Les cultures sont parfois associées pour optimiser l'espace. Si le travail du sol est motorisé, ce n'est souvent pas le cas pour le binage ou le désherbage, afin d'éviter de laisser des espaces entre des rangs de légumes : on peut ainsi augmenter le rendement par unité de surface. Par ailleurs, les microfermes sont intrinsèquement liées aux circuits courts pour garder un maximum de valeur ajoutée.

L'autre volet, c'est la baisse des charges. Comment cela se traduit-il ?

Les microfermes ne sont pas très motorisées. Elles utilisent au maximum le fonctionnement des écosystèmes pour ne pas avoir à employer trop d'intrants : engrais verts, fumier local, récupération de déchets d'élagage des voisins... Il y a aussi un vrai travail sur la biodiversité cultivée, avec un grand nombre d'espèces de légumes, des plantes qui attirent la biodiversité, de l'agroforesterie... Il s'agit de favoriser la régulation biologique pour limiter les interventions

phytosanitaires. Les microfermes réduisent donc leurs charges tout en augmentant la valeur de leur production : dans ces conditions, on a davantage de chances de s'en sortir mais cela demande des compétences, de l'expérience, de l'adaptation. Il n'y a pas de paquet technique miracle mais, avec ces stratégies, ces microfermes ont plus de chances d'atteindre un revenu de 1 000 euros net par mois que si on appliquait sur la même surface une logique plus « classique ». Il ne s'agit pas de discréditer

certain, c'est une première étape : au bout de cinq ans, quand l'activité devient stable, ils développent d'autres cultures, ont un hectare de plus en plein champ pour faire du semi gros, de l'élevage... La microferme peut être aussi un maillon d'un écosystème plus large, monté dans le cadre d'une installation collective. Comme les microfermes demandent peu de place, elles peuvent être un élément de diversification de fermes plus grandes.



Votre travail montre que des petites fermes peuvent être plus productives que des grandes. Comment est-il reçu par vos interlocuteurs ?

Les débats sont parfois houleux mais c'est démontré scientifiquement ! Quand on a peu de surface cultivée et que l'on doit en vivre, on n'a pas d'autre choix que d'intensifier les cultures. Un faible niveau de motorisation et des pratiques écologiques à bas intrants permettent d'atteindre des niveaux de viabilité supérieurs à des fermes plus conventionnelles. Il faut articuler choix

le maraîchage bio mécanisé et plus spécialisé qui peut aussi être rentable, mais dans une logique de plus grande surface qui permet d'amortir les plus grandes charges de structure.

Dans quelle mesure votre travail peut-il être étendu à d'autres secteurs que le maraîchage ?

Par exemple, sur des surfaces un peu plus grandes, des paysans boulangers ou des éleveurs de races rustiques qui vont miser à fond sur le pâturage vont suivre une stratégie similaire. On est toujours dans une logique d'augmentation de la valeur et de baisse des charges...

Si la microferme peut être un choix, ce n'en est pas un pour tout le monde...

Quand on n'est pas du milieu, c'est souvent le seul moyen pour s'installer. Pour

techniques, commerciaux et d'investissement, alors qu'un grand nombre d'études agronomiques se focalisent uniquement sur les choix techniques.

Vos résultats posent la question du soutien à ces petites fermes...

J'étais justement à la Commission européenne mi-février pour échanger sur la nouvelle Pac. S'ils souhaitent *a priori* que la valorisation des premiers hectares soit maintenue, leur conception des petites fermes se limite à des « services rendus ». Ils les cantonnent au second pilier et ne les envisagent pas (encore) sous l'angle de la production... **n**

Propos recueillis par **Sophie Chapelle**

(1) Thèse à l'Institut national de la recherche agronomique (Inra) disponible en ligne : hal.archives-ouvertes.fr/tel-01557495v2
Rapport de diffusion pour les professionnels agricoles et les porteurs de projet : hal.archives-ouvertes.fr/hal-01930607v3

Maraîchage 1 200 euros par mois et par personne

Depuis 2001, Sylvain Martin est maraîcher bio à Vallouise (Hautes-Alpes), à 1 300 mètres d'altitude sur 1,4 hectare. Il produit une grande diversité de légumes ainsi que des petits fruits rouges (framboises, groseilles, fraises, mûres...). Associé en Gaec depuis 2013, il vend toute sa production en direct, dont les deux tiers sur les marchés : « En 2018, nous sommes quasiment à 1 200 euros par mois et par personne », précise-t-il. Pas d'aides Pac : le crédit d'impôt à l'agriculture bio est la seule aide versée aux associés (2 500 euros annuels chacun).

À l'exception du travail du sol, la ferme n'est quasiment pas motorisée. Les parcelles sont très petites : « On est coincés par les haies, les talus... Si on est mécanisés, on va perdre beaucoup de place et travailler moins bien. » Il faut donc optimiser au maximum la surface : « Si on plante deux rangs de pommes de terre à la planteuse, on met un rang supplémentaire à la main. On a des rendements équi-



valents au conventionnel sur de petites superficies : plus de 30 tonnes à l'hectare. »

La ferme économise aussi sur les intrants. Le frère de Sylvain a repris la partie élevage de la ferme des parents. « Il est en brebis laitières, ce qui nous permet de faire notre propre compost. On a aussi la chance d'avoir un super sol : on met de moins en moins de compost. » Sylvain fait des échanges de parcelles avec son frère, ce qui favorise des rotations plus longues. « On a maximum trois ans de maraîchage sur les parcelles avant de faire des rotations. » L'imbrication des deux fermes – bâtiment et matériel partagés – permet, outre l'entraide, la division par deux de certaines charges.

Prochain chantier : le temps de travail. « On embauche en saison mais une aide à l'actif serait, comme pour beaucoup de petites fermes qui embauchent, le moyen de pérenniser un emploi à l'année... »

S. Ch.

Avenir agricole « On peut créer plus de 100 000 emplois en maraîchage et arboriculture »

Philippe Pointereau est directeur du pôle agroenvironnement de l'association Solagro qui propose le scénario Afterres 2050. Celui-ci décrit notre régime alimentaire et l'utilisation possible des terres en 2050 en France⁽¹⁾. L'enjeu : bien nourrir la population française tout en luttant contre le changement climatique en respectant la fertilité des sols, la qualité des eaux et la biodiversité.

En quoi les petites fermes constituent-elles un élément important du scénario Afterres 2050 ?

Nous devons aller vers un régime alimentaire plus végétal et biologique, pour diviser par deux l'empreinte carbone de l'agriculture et pour des raisons de santé. L'importance des flux import-export de la France en équivalent de surfaces est sidérante : on exporte pour 12,7 millions d'hectares et on importe pour 10 millions d'hectares au niveau des produits agricoles. C'est plus du tiers de notre surface agricole ! Il faudrait donc relocaliser à l'échelle nationale une part des productions importées. À une échelle plus locale, la récente loi Alimentation impose à la restauration collective publique de servir, d'ici à 2022, au moins 50 % de produits durables ou de labels de qualité, avec un minimum de 20 % de produits bio. Et selon le plan national nutrition santé, il faut consommer cinq fruits et

légumes par jour, dont au moins 20 % en bio. Si l'on veut atteindre ces objectifs, en produisant davantage en France et en bio, on a besoin de 450 000 hectares de fruits et légumes en plus. Ce serait une opportunité majeure pour les petites fermes, pour créer des milliers d'emplois.

En maraîchage, le scénario prévoit de passer de 260 000 à 530 000 hectares en 2050, soit 270 000 hectares de légumes en plus. En fruits, on passe de 140 000 à 320 000 hectares, soit 180 000 hectares en plus. Si l'on part sur des circuits courts et en bio, avec la création d'un emploi par hectare en maraîchage et 1 emploi pour 3 à 4 hectares en arboriculture, on pourrait créer plus de 100 000 emplois.

Ce scénario peut-il être étendu à d'autres secteurs que le maraîchage ?

En élevage, il va falloir désintensifier au risque sinon d'aller vers une impasse éco-

nomique, technique et humaine. Le modèle de grande ferme est difficilement transmissible alors qu'il y a de l'avenir pour les petites fermes en élevage, en allant vers des productions transformées et de qualité. Au regard des statistiques, là où il y a beaucoup d'emplois, c'est quand il y a beaucoup de transformation des produits agricoles. Pour vivre sur des surfaces plus faibles, on se rattrape en général sur la qualité, la diminution des intrants, la transformation et la commercialisation. On le voit avec les petites fermes de volailles en circuits courts, les paysans boulangers qui parviennent à vivre bien sur 30 ou 40 hectares en grandes cultures, les fermes laitières qui transforment le lait... n

Propos recueillis par S. Ch.

(1) afterres2050.solagro.org et osez-agroecologie.org

Dynamiques territoriales

Pourquoi il faut soutenir les petites fermes de montagne

La Confédération paysanne vient de publier une étude sur les petites fermes en montagne, peu reconnues par les politiques publiques et très peu aidées.

La Confédération paysanne mène depuis 2016 plusieurs études sur les petites fermes de montagne – la SAU, hors landes et parcours, doit être inférieure ou égale à 30 hectares pour une unité de travail agricole – afin de les caractériser et de les faire prendre en compte dans les politiques publiques⁽¹⁾. Suite à un premier travail d'enquête réalisé en Ariège et dans les Hautes-Alpes, un questionnaire national a été diffusé en 2018 par le syndicat et dans son réseau de partenaires. 233 réponses à ce questionnaire ont été étudiées.

Ressort tout d'abord une forte diversité des productions. Presque un tiers des petites fermes de montagne ayant répondu sont en ovin/caprin/bovin, regroupant elles-mêmes plusieurs systèmes (laitiers, viande, laine...). 20 % sont en maraîchage

et une grande diversité de fermes apparaît sous les mentions « autres animaux » et « diversification » : pisciculture, viticulture, lamas, escargots...

Ces petites fermes sont en général très peu aidées en comparaison de l'élevage transhumant : un tiers ne bénéficie pas d'aides Pac et seul un autre tiers a accès à l'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN). 65 % des paysan.nes estiment que leurs revenus ne sont pas suffisants pour subvenir à leurs besoins personnels et 57 % estiment que leurs revenus sont insuffisants pour couvrir les besoins en investissement de la ferme. Près de quatre personnes interrogées sur cinq estiment qu'une aide à l'actif ou à l'active serait plus adaptée qu'une aide à la surface.

Face au manque d'aides perçues, les petites fermes se caractérisent par des

stratégies de valorisation de leur production : deux tiers commercialisent au moins une partie de leur production sous forme de produits transformés et 95 % sont en vente directe et/ou en circuits courts. 81 % commercialisent au moins une partie de leur production sous signe officiel de qualité. 68 % sont labellisées en bio, ce qui est nettement plus important que l'ensemble des exploitations agricoles en zone de montagne. Ces stratégies sont bénéfiques pour le développement local et la création d'emplois mais induisent une charge de travail conséquente.

L'agriculture de montagne ne se résume pas à l'élevage transhumant sur de grandes surfaces

L'étude montre que l'agriculture de montagne ne se résume pas à l'élevage transhumant sur de grandes surfaces et que les petites fermes sont innovantes, dynamiques, en mesure de répondre aux enjeux de développement durable et local⁽²⁾. Mais les soutiens sont insuffisants pour leur permettre de se développer et de se pérenniser. Au regard de leur exclusion des aides Pac à la production et des services qu'elles rendent à la société, tant écologiques que sociologiques, elles doivent pouvoir accéder à des aides adaptées. C'est pourquoi, la Confédération paysanne propose une aide forfaitaire « petites fermes » de 5 000 euros par actif ou active, avec une majoration en zone de montagne. ▢

Le rapport est disponible sur demande en écrivant à anne.raph@hotmail.fr

(1) La zone de montagne figure parmi les zones défavorisées reconnues par la directive européenne 75/268 du 28 avril 1975. Ce zonage détermine notamment l'éligibilité à l'ICHN. Il s'appuie sur la définition de handicaps entraînant des conditions de vie plus difficiles et restreignant l'exercice de certaines activités économiques. Il est déterminé par des critères d'altitude, de pente, ou d'une combinaison des deux.

(2) Ces paysan.nes sont aussi plus jeunes par rapport à la population française d'exploitants agricoles : plus de 40 % ont moins de 39 ans.

« Notre présence est une plus-value pour le territoire »

« Je me suis installée en bio en mars 2017, sur 0,8 hectare à Seix, en Ariège, à 900 mètres d'altitude⁽¹⁾. J'ai d'abord commencé par le maraîchage sur une petite surface avant d'agrandir progressivement. J'ai planté en parallèle des petits fruits (fraises, framboises, cassis, groseilles, myrtilles) et testé des fruitiers (pommés, poires, coings, pêches de vigne, cerises, figues) qui entrent maintenant en production. J'ai aussi une activité de gîte d'étape : j'accueille les randonneuses et les randonneurs qui traversent le GR10 entre fin mai et mi-octobre⁽²⁾ et propose une « table paysanne » pour se restaurer.

Tous les fruits sont transformés (sorbets, sirops, confitures) ainsi que les surplus de légumes qui servent à la restauration des randonneurs (coulis de tomates, poivronnades, conserves). Je vends sur les marchés, dans deux magasins de producteurs et à quelques cafés en Ariège. L'an dernier, j'étais juste au Smic ; j'atteins cette année un revenu disponible de 17 000 euros pour un chiffre d'affaires de 50 000 euros. J'envisage désormais d'embaucher sur une partie de la saison.

Nous sommes les seuls actifs paysans sur le fond de la vallée. Celle-ci serait complètement fermée si nous n'étions pas là. Nous maintenons les chemins ouverts, accueillons des gens tout l'été qui ont ensuite envie de revenir. Les petites fermes de montagne comme la mienne, à la production diversifiée, sont le complément nécessaire au pastoralisme. Notre présence est une plus-value pour le territoire. Pourtant, nous sommes exclus de la Pac : on a zéro subvention ! Nous ne sommes pas logés à la même enseigne que d'autres fermes. Il faut tenir bon pour assurer seul une viabilité économique. »

Adeline Régis

(1) Le compagnon d'Adeline a repris la ferme familiale du hameau et est en production d'ovin viande transhumant.

(2) 13 places de couchage en refuge de montagne attenant à la maison.

Le Pays Basque fait avancer la reconnaissance des petites fermes depuis 10 ans

Le syndicat ELB-Confédération paysanne du Pays Basque, en partenariat avec la chambre d'agriculture alternative EHLG et Montpellier Supagro vient, en ce début d'année 2019, de lancer une étude de recensement et de caractérisation des petites fermes du territoire basque. Explications du groupe « petites fermes » (Etxalde Ttipiak, en basque) du syndicat ELB.

L'étude souhaite montrer la réalité et la diversité des systèmes qui se cachent derrière le concept de petites fermes et mettre en perspective les contributions sociales, économiques et environnementales qu'elles apportent au territoire. Trois stagiaires seront donc mobilisés sur trois ans pour, d'une part enquêter une trentaine de petites fermes, et d'autre

part analyser les données du recensement général agricole.

Cette étude s'insère dans la continuité du travail effectué depuis une dizaine d'années par le groupe « petites fermes » du syndicat ELB. La reconnaissance et la défense des petites fermes reste le fil rouge de ce groupe de paysannes, comme nous l'explique Monique Saüt, paysanne à Lacarry et membre du groupe depuis sa création :

« La crise agricole que nous subissons en 2008 fut l'occasion pour nous, un groupe de petits paysans qui avions du mal à payer nos cotisations sociales, de mener une réflexion sur le maintien et le devenir de nos petites fermes. Pour cela il fallait d'abord les définir : un tiers des fermes est ainsi concerné ! Ce qui nous est apparu ensuite assez vite, c'est que ce sont elles qui disparaissent le plus rapidement. Les différentes politiques agricoles ont accéléré leur

disparition et ce, depuis les années d'après-guerre ! Aujourd'hui encore les différentes Pac nous disqualifient systématiquement en donnant des primes en fonction du nombre d'hectares et d'UGB⁽¹⁾, tout en instaurant des planchers excluants mais pas de plafond pour les plus grandes fermes. Nos cotisations sociales sont proportionnellement plus élevées.

C'est alors que nous avons décidé, avec les collègues du Béarn, de mener des actions de non-paiement de cotisations en demandant que toutes celles et ceux dont le revenu forfaitaire était inférieur à l'assiette minimale bénéficient de l'exonération de la cotisation maladie (800 euros), ce que nous avons obtenu. Par contre, différentes rencontres avec le ministère sont restées infructueuses, il n'y a pas une volonté politique d'aider les petites fermes. » n

(1) Unité gros bétail.

Une petite ferme en circuit long

Par **Benoît Tauzin, 29 ans, installé à Sauguis (Pays basque).**



« Après avoir passé 8 ans en tant que salarié dans l'artisanat, j'ai décidé en 2015 de passer le BPREA agricole dans le but de m'installer. N'étant pas fils d'agriculteurs, j'ai eu l'opportunité

de reprendre une ferme à quelques kilomètres de chez moi. Les propriétaires de la ferme souhaitaient qu'un jeune puisse continuer l'activité agricole suite au décès de l'exploitant. Je me suis donc installé en

2017 sur la ferme Ühartia, où j'éleve 200 brebis laitières de race basco-béarnaise. Je produis du lait AOP Ossau-Iraty que je vends de novembre à mai à une laiterie. De juin à septembre, le troupeau monte en estive, ce qui me permet de récolter foin et regains pour l'hiver. La ferme que je loue, via un bail de 25 ans, possède 16 hectares de prairies. J'ai en propriété 4 hectares de landes dans le village voisin, où j'ai pour projet d'élever des porcs basques en plein air.

Ühartia est une petite ferme, basée sur le modèle classique ovin-lait du Pays basque. Ma production actuelle de lait est vendue en circuit long, tout comme le sera ma production future de porcs. Je suis persuadé que les petites fermes sont les seules garantes de l'entretien des espaces et qu'elles sont indispensables à la vie de nos villages. Il est plus qu'urgent que les politiques publiques, tout comme les citoyen-nes, prennent conscience de leur importance et qu'on essaie tous ensemble de freiner une dynamique négative de disparition de ces fermes, néfaste pour l'environnement et pour la société. » n

La reconnaissance des petites fermes, c'est possible et c'est maintenant (en France et en Europe) !

Les petites fermes sont vitales pour tous les territoires. Les soutenir est donc tout aussi vital. Les opportunités, aujourd'hui et pour la Pac post 2020, sont bien réelles : il s'agit donc, pour la France, de s'en saisir.

A lors que tout est fait depuis des décennies pour que les petites fermes disparaissent, elles sont pourtant toujours là, même si leur nombre ne cesse de décroître au profit de l'agrandissement de leurs voisines. Avec pour conséquence la disparition de paysannes, une déprise agricole et une baisse de productivité de l'agriculture française.

Les travaux des chercheuses et chercheurs qui s'y intéressent mettent pourtant en avant les compétences techniques, les savoir-faire, la valorisation de produits de qualité, les viviers d'emplois et d'innovations, leur rôle fondamental dans la vitalité des territoires...

La Confédération paysanne propose donc que, dans les politiques publiques, il y ait un dispositif adapté aux petites fermes. Cela signifie un choix politique ambitieux de réorientation et de répartition des aides agricoles :

- Au niveau du 1^{er} pilier de la Pac ⁽¹⁾, pour ces fermes, une aide de 5 000 euros pour le premier actif paysan et 2 500 euros pour les actifs paysans suivants. Cette aide ne doit pas remplacer toutes les aides du 1^{er} pilier mais rendre également possible

l'accès à d'autres aides environnementales ou couplées pour les petites fermes qui ont une fonction productive et qui mettent en place des pratiques plus soucieuses des écosystèmes. De plus, les planchers d'accès aux aides doivent être supprimés.

- Au niveau du second pilier, les régions, autorités de gestion du Programme européen de développement rural, peuvent mettre en place un dispositif spécifique d'accompagnement : par exemple, une majoration

sur les premiers hectares des mesures agroenvironnementales (Maec) et des indemnités de compensation de handicap naturel (ICHN), ou le financement de formations adaptées aux besoins spécifiques des petites fermes...

- Les plans alimentaires territoriaux (PAT) sont un outil qui pourrait soutenir les petites fermes car ces plans visent à développer l'agriculture de proximité, les circuits courts et l'animation du territoire.

D'autres mesures, sont également nécessaires :

- Adaptation des normes d'hygiène et commerciales pour la transformation et la vente directe.

- Adaptation des cotisations sociales et des politiques fiscales aux petites structures.



- Donner aux collectivités de nouveaux outils pour protéger le foncier agricole, afin de sauvegarder les fermes existantes et installer de nouvelles fermes.

Dans le cadrage de la prochaine Pac, celle d'après 2020, le soutien aux petites fermes est possible et il serait donc inconcevable d'y renoncer pour des raisons technico-administratives. Il passe par deux pistes complémentaires vers lesquelles les états membres pourront s'orienter :

- Augmenter les aides pour les tout premiers hectares et les tout premiers animaux de chaque ferme (dans le schéma actuel paiement redistributif et modulations) et supprimer les planchers (suppression du nombre minimum d'animaux ouvrant droit aux aides, du montant minimum d'investissement exigé...).

- Activer en France le mécanisme de soutien spécifique aux petites fermes, déjà mis en place par plusieurs états comme l'Italie, le Portugal et des nouveaux pays membres de l'UE (cf. p. III). La Commission européenne propose un paiement forfaitaire remplaçant toutes les aides du 1^{er} pilier. Ce soutien serait facultatif pour les États membres, avec une définition propre de la « petite exploitation agricole », du montant forfaitaire dédié à l'aide et du budget du 1^{er} pilier consacré à cette aide.

La France peut et doit se saisir de cette opportunité. Cette mesure présente un avantage considérable à l'heure de la nécessaire simplification administrative de la Pac, tant pour les services instructeurs que pour les paysannes : une déclaration qui pourrait être simplissime, des contrôles tout aussi simples et une aide forfaitaire par exploitation !

Mais ce n'est pas gagné : le Parlement européen (via le rapporteur du parlement pour le projet PAC post 2020) tente de réduire ces possibilités pour plafonner cette aide à 1 250 euros par ferme et par an, montant inadapté aux réalités françaises ! L'enjeu est donc de convaincre les politiques, ici

en France et à Bruxelles, en plein contexte d'élections européennes, pour obtenir enfin une vraie reconnaissance des petites fermes. ▢

Laurence Marandola,
paysanne en Ariège

(1) La Pac est organisée en deux piliers. Le premier, le plus important puisqu'il représente environ 80 % des dépenses de la Pac, porte les mesures de soutien aux marchés et aux revenus des exploitant-es agricoles. Le second pilier concerne le soutien aux zones rurales de l'Union européenne.

Des aides à la cotisation pour les petites fermes

Les petites fermes sont particulièrement concernées : parce qu'un nombre trop important de paysannes et de paysans n'aura jamais les moyens de cotiser pour une retraite décente, il nous faut revendiquer des aides à la cotisation.

Qui n'est pas entré en colère en découvrant, le temps de la retraite venu, la pauvreté des pensions attribuées aux actives et actifs paysans ? Et plus encore en constatant ces disparités de droits acquis entre les différents statuts et le revenu dégagé de l'exploitation agricole ?

Les petites fermes, celles acquérant moins de 30 points annuels de retraite, bien que consacrant une part trop importante du revenu pour les cotisations sociales, sont les plus pénalisées. Plus grave encore, les 70 000 cotisant-es solidaires, en activité, contraint-es d'acquitter une cotisation dépourvue de droits. Comment apporter une réponse syndicale au problème de celles et ceux qui n'auront jamais les moyens d'acquitter des cotisations à la hauteur de ce qui serait nécessaire ?⁽¹⁾

Ne parlons pas des 75 % du Smic promis par François Hollande, qui n'ont fait que rattraper l'érosion des pensions due à l'indexation sur les prix et non sur le Smic. Quand le revenu est trop petit ou exposé à la fluctuation des prix, il nous faut chercher comment la solidarité nationale peut et doit intervenir dans l'acquisition de droits. Le monde salarié a gagné quelques acquis qui doivent nous inspirer : quand une travailleuse ou un travailleur salarié passe par la case « chômage », c'est l'Unedic⁽²⁾, donc l'argent public, qui continue à cotiser pour sa retraite.

Autre mesure, le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) prenait en charge les cotisations patronales pour les salarié-es gagnant moins de 1 400 euros par mois⁽³⁾. Cette prise en charge représentait 4 500 euros annuels par travailleuse ou travailleur concerné, assumant ainsi des droits retraite pour les bénéficiaires. Cette mesure coûtait 40 milliards à la collectivité. Elle était accessible aux salarié-es, y compris celles et ceux de l'agriculture industrielle, mais pas aux indépendant-es, créant une distorsion de concurrence dans le prix de revient des productions agricoles, pénalisant l'agriculture paysanne.

Pour une retraite décente

Parce qu'un nombre trop important de paysannes et de paysans n'aura jamais les moyens de cotiser pour une retraite décente, il nous faut revendiquer des aides à la cotisation. Jean-Paul Nicolas, membre très actif de la commission des anciennes et anciens de la Confédération paysanne, déclare que pour percevoir environ 1 400 euros de pension mensuelle – ce qui est une revendication moins misérable que le Smic – il faudrait cotiser 500 euros par mois, soit 6 000 euros par an. Si nous arrachions une mesure du niveau de l'ex-CICE (4 500 euros), nous aurions un acquis

majeur qui rendrait la cotisation plus indolore. Les centrales syndicales ouvrières ne dérogent pas à l'argument que la pension de retraite est un salaire différé et qu'il faut avoir cotisé pour y prétendre. Voilà pourquoi le combat syndical est ici, et en priorité pour les plus petites exploitations. Lors d'une table ronde au dernier Salon de l'Agriculture, le président de la Mutualité sociale agricole (MSA), Pascal Cormery déclarait, à l'attention de toutes celles et de tous ceux qui ont un revenu mais pratiquent l'optimisation fiscale et sociale : « La cotisation retraite est le placement qui a le meilleur retour sur investissement. »

Une meilleure répartition de l'argent de la Pac pour favoriser la reprise des nombreuses petites et moyennes fermes est aussi un objectif prioritaire. Mais le droit au revenu et l'acquisition de droits « retraite » sont un tandem inséparable. ▢

Christian Boisgontier

(1) Sans oublier le combat syndical qui a permis quelques revalorisations à la fin des années 1990, sous le ministère de Louis Le Penec mené par le trio confédéré Yves Abgrall, Henri Baron et Jo Bourgeois : revalorisation d'une centaine d'euros (équivalent de l'époque) grâce à la retraite complémentaire obligatoire (RCO) et à la pension majorée de référence (PMR).

(2) Organisme chargé par délégation de service public de la gestion de l'assurance chômage en France.

(3) Le CICE est supprimé depuis le 1^{er} janvier 2019, remplacé par une baisse des cotisations sociales employeurs.



Quels espoirs dans la future réforme des retraites ?

Toutes et tous dans un même régime : voilà qui rappelle les propositions du Conseil national de la Résistance. S'inspirant du modèle suédois, appelé « comptes notionnels », chaque cotisant-e se verrait attribuer une épargne théorique, convertie en droits retraite le jour venu. Ces droits seraient ajustables en fonction de l'âge de départ à la retraite, de l'espérance de vie de la classe d'âge mais aussi de l'équilibre recettes-dépenses. Épargne théorique comptabilisant les cotisations versées annuellement mais qui reste une énorme impasse pour les professions à petits revenus. Tant que les paysan-nes n'ont pas les leviers pour exiger un revenu pour vivre et cotiser, cette réforme n'est pas celle dont ont besoin les petites et moyennes fermes.

Ain Les évolutions d'une ferme de la Dombes

Présentation d'une ferme en polyculture-élevage (lait de vache et céréales), celle de Jean-Philippe Clair, à Chalamont, dans l'Ain, au regard des critères de l'agriculture paysanne (voir encadré).

Installé en 1985, Jean-Philippe Clair a su s'adapter à de multiples changements : une association avec des voisins en 2001 puis un retour en forme individuelle, la création d'une Earl (entreprise agricole à responsabilité limitée) avec sa compagne en 2005 puis leur séparation en 2016, le passage en bio en 2009 et l'embauche de plusieurs salariés...

Jean-Philippe élève une quarantaine de vaches laitières de race montbéliarde et les génisses de renouvellement pour une production d'environ 240 000 litres de lait vendue à Biolait depuis 2016. La ferme couvre 88 hectares, plus de la moitié en prairie et l'autre moitié en cultures (blé, méteil grain, méteil ensilage, épeautre) récoltées pour le troupeau ou pour la vente (environ 10-15 hectares de blé sont cultivés pour la vente).

En 2017, cette ferme a fait l'objet d'un diagnostic en agriculture paysanne, présenté ici selon les six thèmes étudiés qui permettent l'analyse globale des dimensions sociales, économiques et environnementales : travail avec la nature, qualité des produits, développement local et dynamique territoriale, autonomie, répartition et transmissibilité.

Le travail avec la nature

La ferme est conduite en bio depuis octobre 2009. Jean-Philippe a donc dû modifier ses pratiques, notamment vis-à-vis de la fertilisation et de la conduite des cultures et du troupeau :

- arrêt des achats d'engrais minéraux type ammonitrate ;
- arrêt des pesticides sur les cultures (remplacés par le désherbage mécanique et des couverts végétaux l'hiver) ;
- développement de soins alternatifs pour le troupeau ;
- arrêt d'achat du tourteau de soja.

La crise laitière de 2008-2009 n'a pas été le seul élément déclencheur pour passer en bio. Certains changements, vis-à-vis de l'autonomie notamment, avaient déjà été opérés avant la conversion, le paysan faisant évoluer ses pratiques depuis 2003-2004, par exemple avec la culture de méteil

et d'épeautre. Le diagnostic de conversion avait été fait fin 2008.

La santé des animaux s'est améliorée. Grâce à une baisse de la production, des méthodes de prévention, des soins alternatifs⁽¹⁾, les visites du vétérinaire sont devenues plus rares.

Aujourd'hui, pour entretenir la fertilité des sols, Jean-Philippe utilise le fumier qu'il épand sur les parcelles en maïs. Il cultive beaucoup de légumineuses, dans les prairies et dans les méteils. Du potassium est acheté de temps en temps pour amender les prairies de fauches et du calcium pour amender chaque année un tiers de sa surface.

La biodiversité végétale est très riche, avec la moitié de la surface en prairies permanentes, des méteils et l'utilisation de variétés anciennes pour le blé et le maïs. Les mélanges utilisés pour les méteils sont variables : orge d'hiver – pois protéagineux, triticale, épeautre, seigle, avoine, blé, pois fourrager, féverole...

La rotation est la suivante : prairie, maïs, blé, méteil, maïs, méteil, prairie.

Jean-Philippe participe également à maintenir un paysage bocager avec des tailles de parcelles contenues et des haies entretenues.

Qualité des produits

La qualité des produits de la ferme est très liée aux points évoqués dans le paragraphe précédent. La vente du lait à Biolait permet de bien valoriser ce travail. Ce groupement de productrices et de producteurs, premier collecteur français de lait biologique de vache⁽²⁾, cherche à transformer le lait au plus près des lieux de production... même si Jean-Philippe ne sait pas forcément où son lait est dirigé.

Les veaux sont vendus à Bovicoop mais ne sont pas valorisés en bio, faute de filière. Les vaches de réforme sont aussi vendues à Bovicoop, groupement coopératif, mais aussi au groupement de producteurs Unibio.

Le blé est vendu au Moulin des Gerbes d'or, à une quarantaine de kilomètres de la

ferme, qui transforme et commercialise localement ; c'est Jean-Philippe qui stocke et livre le blé au moulin.

Développement local et dynamique territoriale

Jean-Philippe est investi dans le Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) Graines de l'Ain, depuis le début du projet⁽³⁾. Il participe à la dynamique collective par le travail mené autour des expérimentations de variétés anciennes et à la réflexion autour d'une filière de commercialisation du blé en farine, en partenariat avec des boulangers.

Aujourd'hui, la Cuma du GABE (Groupe Ain Bio Échanges), dont la plupart des membres du GIEE sont adhérent-es, réfléchit à investir dans un trieur mobile performant pour accompagner le développement d'une filière locale de blés anciens.

Outre son travail avec deux Cuma, Jean-Philippe a créé un groupement d'employeurs avec deux autres paysans.

Par ailleurs, sa ferme était ferme de démonstration du réseau Corabio jusqu'à 2017, action qui n'a pas pu être reconduite suite à l'arrêt des aides de la région Auvergne-Rhône-Alpes depuis l'arrivée de Laurent Wauquiez à sa présidence. Mais Jean-Philippe accueille toujours et régulièrement des scolaires, notamment pour présenter son travail autour des semences (maïs population, blés anciens...)

L'autonomie

Jean-Philippe Clair a, tout au long de sa carrière, fait des choix et prit les orientations avec une grande autonomie décisionnelle.

Les résultats économiques sont bons. Ils se sont largement améliorés depuis le passage en bio et grâce à des investissements maîtrisés.

La dépendance aux aides publiques est cependant réelle (69 % du revenu disponible), mais plutôt inférieure aux autres systèmes laitiers des fermes de la région.

Données technico-économiques

- Excédent brut d'exploitation (EBE) 2016 : 106 765 euros.
- Annuités 2016 : 33 194 euros.
- UTH : 1 ETP en 2017.
- Parcellaire : 88 hectares, dont 25 hectares en propriété.
- Matériel : 4 tracteurs de 60 à 150 chevaux, charrue, herse rotative, semoir, étrille, bineuse, moissonneuse-batteuse, pailleuse, bol distributeur, épandeur, engrais, pulvérisateur, salle de traite.



Sur la ferme de Jean-Philippe Clair, la biodiversité végétale est très riche, avec la moitié de la surface en prairies permanentes, des méteils et l'utilisation de variétés anciennes pour le blé et le maïs.

La commercialisation du lait avec Biolait a largement sécurisé le système : en 2017, le lait a été payé en moyenne à 47 centimes le litre (470 euros les mille litres). Ce prix est en augmentation par rapport aux dernières campagnes (augmentation du prix de base et de la qualité).

La ferme est autonome pour l'alimentation de son troupeau : la totalité des fourrages et des compléments y est produite grâce à sa ration à base d'ensilage de légumineuses et d'épis de maïs, et des méteils distribués en grains. Il n'y a d'achat que de sels et de minéraux.

Jean-Philippe cherche à améliorer l'autonomie semencière : pour l'instant, 50 à 60 % des semences sont achetées à l'extérieur. D'où son engagement au sein du GIEE Graines de l'Ain qui travaille sur l'au-

tonomie des fermes à travers la sélection participative, l'expérimentation et la multiplication de variétés anciennes de blé.

L'énergie utilisée sur la ferme est relativement faible (173 EQF/ha – EQuivalent litre de Fioul), ce qui en fait un système économe⁽¹⁾.

Le temps de travail sur la ferme est important. Des solutions sont mises en place pour le diminuer. Depuis 2017, Jean-Philippe a groupé ses vèlages à l'automne pour arrêter de traire l'été : cette année-là, la salle de traite a été fermée du 1^{er} juillet au 15 août, laissant le paysan plus disponible pour faire ses récoltes (il possède sa moissonneuse-batteuse).

Répartition

La taille de la ferme est dans la moyenne des fermes laitières de la zone, même si elle

reste conséquente, notamment depuis que Jean-Philippe se retrouve seul comme chef d'exploitation.

Les résultats économiques sont satisfaisants : le paysan peut se rémunérer correctement et la ferme peut assumer le salariat.

Transmissibilité

Jean-Philippe approche de la retraite mais n'était pas encore prêt en 2017 pour cette étape, d'autant que son travail reste une source de motivation.

Mais comme les résultats économiques actuels sont très encourageants, la ferme a la capacité de rémunérer une à deux personnes et la capacité à rembourser le capital investi par un ou des repreneurs rend la ferme attractive. ▢

Claudine Pitiot-Bèche,

animatrice de l'Association départementale pour le développement de l'emploi agricole et rural de l'Ain (Addear 01)

(1) homéopathie et aromaphytothérapie.

(2) biolait.eu/fr

(3) Le Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) est en France un regroupement d'agriculteurs et d'autres partenaires autour d'un projet commun orienté par définition vers « la transition écologique ». Il a été créé dans le cadre de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, adoptée le 13 octobre 2014.

(4) Pour donner une idée de comparaison, le bilan énergétique Planète, coordonné par Solagro, a constaté une consommation moyenne des 463 exploitations étudiées (diverses productions) d'environ 600 EQF/ha.

Le diagnostic « agriculture paysanne »

Le diagnostic est une grille d'analyse qui permet de situer chaque ferme par rapport au projet d'agriculture paysanne. Les fermes sont analysées à partir des six thèmes transversaux définis dans la Charte de l'agriculture paysanne. Chacun de ces thèmes reflète les fonctions sociales, économiques et environnementales du projet.

Le diagnostic est destiné à tout-e paysan-ne souhaitant faire un point sur sa ferme. Il s'agit avant tout d'un outil de réflexion permettant d'estimer comment ses pratiques se situent dans le cadre de l'agriculture paysanne et quelles sont ses marges de progression.

La charte et le diagnostic sont portés par la Fédération des associations pour le développement de l'emploi agricole et rural (Fadear).

Pour en savoir plus et télécharger la Charte de l'agriculture paysanne :

agriculturepaysanne.org

Hérault Près de Montpellier, une commune installe deux chevriers

La commune de Murviel-lès-Montpellier a fait le choix de développer une agriculture locale et agroécologique. Cela passe, notamment, par l'aide à l'installation d'éleveurs de chèvres sur des terrains municipaux.

Depuis l'autoroute A75, à l'entrée de Montpellier, une petite route serpente à travers la garrigue. Pins et chênes verts se déploient sur les collines calcaires, tandis que les ceps de vignes s'accrochent en ligne aux coteaux caillouteux. Après un virage, au milieu de prairies jalonnées d'arbres bourgeonnants, le hangar des Quatre-Pilas déploie sa silhouette grise. C'est là qu'une soixantaine de chèvres bariolées patientent en mâchonnant leur repas du matin. Après trois heures passées à parcourir les sous-bois, elles sont de retour pour une « pause digestion ». Pendant ce temps, Bruno et David Girard s'activent, marteau et perceuse en main. Les deux chevriers, père et fils, doivent finir la fromagerie avant que les bêtes ne mettent bas et commentent à produire du lait, fin mars. Des amis sont venus leur prêter main-forte. « C'est un sacré boulot, mais on est si heureux de s'installer ici, ça nous donne de l'énergie », sourit Bruno Girard.

Cette installation, le paysan en rêve depuis longtemps. D'abord ouvrier agricole, il s'est ensuite établi dans le nord de l'Hérault avec quelques chèvres. « Mais nous étions trop à l'étroit, coincés entre les vignes, il n'y avait pas moyen de développer une activité viable. » Il s'est alors mis en quête de terres dans le département. Mission qui s'est vite révélée ardue, voire impossible : « Nous n'avions pas d'argent, et j'étais trop vieux pour percevoir les aides à l'installation (la dotation jeunes agriculteurs est réservée aux moins de 45 ans), raconte-t-il. Je cherchais donc des terres à louer, mais tout est très cher par ici. »

Un prix du foncier prohibitif

Dans une région soumise à la pression immobilière et à la spéculation foncière, l'hectare coûte en moyenne 9 000 euros, mais selon les zones, il peut monter jusqu'à 27 000 euros. Bruno Girard finit par frapper il y a un peu plus d'un an à la porte de la mairie de Murviel-lès-Montpellier, à

une dizaine de kilomètres à peine de la capitale régionale. Avec succès.

« Nous cherchions à installer des chèvres sur la commune, comme il y en avait eu par le passé, confirme Isabelle Touzard, maire du village de 2 000 habitant-es. Nous avons hérité de 36 hectares dont les municipalités précédentes voulaient faire un parc d'attractions. Mais cela nous semblait plus important de développer une agriculture locale et agroécologique. » Depuis 2014, l'équipe municipale, issue d'une liste citoyenne à tendance écolo, se démène pour soutenir ses agricultrices et agriculteurs : accompagnement des vignerons dans la construction de chais et de lieux de dégustation, création d'un marché, mise à disposition de terres pour un berger, soutien à l'installation d'apiculteurs. « L'agriculture doit avoir une place ici, même en zone périurbaine, estime Isabelle Touzard. Dès lors qu'elle est menée de manière agroécologique, elle apporte énormément de bienfaits au territoire. »



David et Bruno Girard se sont installés sur des terres mises à disposition par la commune de Murviel-lès-Montpellier. Ils y élèvent 68 chèvres à partir du lait desquelles ils fabriquent des fromages vendus localement. Au total, leur installation aura coûté 20 000 euros.

« La métropole montpelliéraine explose démographiquement et la production locale ne permet absolument pas de répondre aux besoins alimentaires, poursuit celle qui a créé au sein de l'intercommunalité une délégation chargée de l'agroécologie. Il faut amorcer la pompe de la relocalisation agricole, afin de répondre aux attentes, mais aussi afin de produire une alimentation saine, nutritive et abordable pour tous, notamment les populations en difficulté. » L'agglomération de Montpellier compte en effet de nombreux quartiers objet de la politique de la ville, où la précarité conduit à une diète alimentaire appauvrie.

Dans ce renouveau de l'agriculture périurbaine, les éleveuses et les éleveurs ont toute leur place : « Avec la déprise agricole autour de la métropole, de nombreuses terres se sont enfrichées, emboisées, et ce n'est pas bon », analyse Isabelle Touzard, ingénieure agronome de formation. Notamment pour les feux de forêt, courants dans la région. Car une pinède flambe bien plus vite qu'un pré. Les fourrés et taillis constituent autant d'allume-feu redoutablement efficaces. Maintenir des milieux ouverts en y faisant paître des troupeaux « débroussailliers » participe donc de la prévention contre les incendies, mais pas uniquement : « Contrairement à ce qu'on pourrait croire, l'enfrichement signifie un appauvrissement de la diversité végétale et animale, précise la maire de Murviel-lès-Montpellier. De nombreuses espèces ont besoin d'une mosaïque de milieux, dont des zones ouvertes comme des prairies, pour se développer. »

Le Conservatoire des espaces naturels (CEN) est d'ailleurs cogestionnaire des terres pâturées par les chèvres. Dans le cadre d'une compensation écologique pour la construction d'une route voisine, le

Conservatoire s'est en effet engagé à maintenir des écosystèmes protégés et diversifiés sur la commune. Or, la présence du troupeau « permet d'éviter l'embroussaillage avec des chênes kermès et des genévriers cadés, de ne pas avoir des milieux où on ne circule plus, sauf si on est un sanglier », observe Bruno Girard.

Lors de l'arrivée des éleveurs, les vignerons de la commune se sont également montrés très intéressés. Car l'hiver, les chèvres pâturent dans les vignes, amendant la terre avec les crottes et broutant les mauvaises herbes. « Par contre, il faut les retirer impérativement dès les premières feuilles, car elles en sont très gourmandes ! » rappelle Bruno Girard. L'élevage en péri urbain nécessite ainsi une attention constante de la part des chevriers. « Nous gardons le troupeau chaque jour, toute l'année, car si on le laisse faire, il peut facilement se retrouver sur une route, dans les jardins des habitants, décrit l'éleveur. Il s'agit aussi de préserver nos bêtes des "prédateurs" : les chiens errants, mais aussi les chiens domestiques accompagnant les randonneurs. »

Une occasion formidable

Exceptés ces inconvénients, l'installation à Murviel-lès-Montpellier a été « une occasion formidable », dit David Girard. La mairie leur loue le hangar – qu'elle a raccordé au réseau électrique et à l'eau courante – et met à disposition les terres. Grâce à un microcrédit, à une subvention privée et à un financement participatif, les éleveurs ont remis le bâtiment à neuf : il accueille désormais 68 chèvres alpines, espagnoles et allemandes aux robes brunes, caramel ou blondes. Ils ont aussi construit un laboratoire, qui permettra au printemps de fabriquer chaque jour de petits fromages

lactiques, vendus dans les boutiques alentour et au marché du village. Quant aux chevreaux, comme « la viande ne se vend pas bien ici », regrette Bruno Girard, les animaux sont exportés dans le Vaucluse voisin. Au total, l'installation aura coûté 20 000 euros.

« Les élus locaux ont un rôle très fort à jouer pour favoriser l'agriculture locale, pense Isabelle Touzard. Mais les petites communes n'ont souvent ni les moyens financiers, ni les outils juridiques, ni les connaissances nécessaires. » D'après elle, il est donc nécessaire de mutualiser les énergies et les compétences. L'élu a ainsi participé à la mise en place d'une Association foncière agricole (AFA) au niveau de la métropole montpelliéraine, afin d'identifier le foncier disponible, de le remettre en état et de le mettre à disposition des paysannes et paysans. « Cela permettra aussi de chercher des financements et d'accompagner les porteuses et porteurs de projets », ajoute-t-elle. LAFA devait être votée par le conseil communautaire début 2019, mais, pris dans des imbroglios politiques, les élus ont repoussé la décision. « En ville, il existe des sociétés d'aménagement qui font des quartiers, qui impulsent l'urbanisme, note M^{me} Touzard. En zone rurale, il n'y a rien de semblable, rien n'est mis en place pour accompagner l'aménagement des campagnes. Il faut y remédier. » n

Lorène Lavocat

Reporterre
le quotidien de l'écologie

Cet article a été publié initialement le 28 février sur le site de Reporterre,

"le quotidien de l'écologie": reporterre.net

Nous le reproduisons avec l'accord de l'auteur – bien connue de nos lectrices et lecteurs pour avoir écrit dans nos colonnes en 2017-2018 – et d'Hervé Kempf, le fondateur et rédacteur en chef de Reporterre.



La mairie loue aux éleveurs un hangar qu'elle a raccordé au réseau électrique.

Côtes-d'Armor Trémargat passe à la Saga

Alors que les campagnes du Centre Bretagne tendent à se dépeupler, la petite commune de Trémargat – 170 habitants – continue d'attirer de nouvelles et de nouveaux venu-es, ses habitant-es créant pour cela des outils solidaires facilitant l'accès au foncier et aux locaux d'activité.

En 2012, Bruno et Jennifer s'installent à Trémargat en vache allaitante et en transformation de lait de brebis. Pour soutenir leur projet, une société civile immobilière (SCI) est créée. 21 hectares sont achetés collectivement pour être loués au Gaec des Hirondelles.

En 2016, la SCI s'élargit avec l'installation de Baptiste et Anne-Marie en maraîchage. L'acquisition de 11 hectares permet également à la famille Luneau (paysans-boulangers), de conforter leur activité. Les productions bio et locales intéressent les villes alentours, en particulier Saint-Brieuc, dont le marché hebdomadaire accueille plusieurs producteurs de Trémargat : des habitant-es renforcent la SCI, scellant ainsi un partenariat de développement durable et d'échanges ville-campagne.

En 2018, l'aventure collective continue pour la SCI. À la sortie du bourg, une friche industrielle attend depuis cinq ans sa réaffectation. Après une première tentative d'achat menée par la mairie en 2014, la Société autogérée d'activités (Saga) est créée sous forme associative début 2018. Composée d'une dizaine de coprésident-es, son objectif est la création et la gestion d'espaces d'activités. « Nous avons besoin d'un lieu sur la commune où se rencontrer autour d'échanges de savoir-faire et de partage d'outils, un lieu ouvert aux petits artisans locaux et à la création d'ateliers collectifs », explique Alain Depays, un des présidents de l'association. Avec son hangar abandonné et ses différentes plateformes viabilisées, le site s'est imposé comme une évidence.

Pour Vincent Munin, ancien maire et toujours conseiller municipal, l'évidence est concrète : la SCI est la structure adaptée pour soutenir ce nouveau projet. « Je me suis investi dans la gérance de la SCI pour favoriser le projet de la Saga, témoigne-t-il. Pour enrichir le tissu social rural, il faut pouvoir



Une belle équipe : la Société auto gérée d'activités (Saga) de Trémargat va faire revivre une ancienne petite friche industrielle. Une Maison de la semence paysanne et des ateliers de transformation alimentaire font parties du projet.

maintenir la capacité de toutes et tous à rester vivre, produire et accueillir à la campagne. La dimension collective du projet est un gage de diversité d'activités artisanales, capables de compléter et de valoriser les productions agricoles locales. »

Pour les paysan-nés et la vie de la commune

Cuisine collective, salle multifonctions, atelier mécanique, travail du bois et du métal, vannerie... la Saga ne manque pas de projets. « C'est surtout ceux de la Maison de la semence paysanne et des ateliers de transformation alimentaire qui intéressent beaucoup de monde, confie Marilia Petite, une des coprésidentes de Saga. Pour les

paysans bio du coin, pouvoir trier et conserver les semences est un réel enjeu. La mise en place de cet outil permettrait de développer des filières de productions locales de graines biologiques, paysannes et jardinières. Grâce au labo de transformation et au pressoir à jus, les outils de conservation des récoltes seraient disponibles à toutes et tous : on gagnerait en autonomie alimentaire et en diversité de produits finis. »

Depuis décembre dernier, tous les efforts se tournent vers la recherche de financement. La SCI doit réunir 45 000 euros pour l'acquisition de deux parcelles et du hangar, prévue durant le premier trimestre 2019. Pour vous joindre à eux et prendre part à cette belle aventure, il suffit de souscrire une ou plusieurs parts à la SCI ou de venir participer au prochain chantier collectif organisé sur le lieu ! 

Marilia Petite

Une commune qui fait parler d'elle

Cette commune des Côtes-d'Armor a beau avoir moins de 200 habitant-es, on y compte 16 fermes réparties sur 600 hectares, 16 associations et 17 artisans ou autres petites entreprises (potier, ébéniste, fleuriste, infirmiers, coutelier...).

Pour faire revivre son bourg, la municipalité, alimentée en électricité 100 % renouvelable (Enercoop), a racheté les murs du bar et de l'épicerie laissant la gestion aux associations. Au bar-restaurant s'est ajoutée l'épicerie associative *Épice et tout*.

Du coup, Trémargat a gagné 50 habitant-es depuis les années 1990.

Source : france3-regions.francetvinfo.fr

Informations et documents sur le site :

tremargat.fr/ssci.html

Contacts : 02 96 36 52 18 (SCI)

07 69 99 29 85 (Saga)

Un mot, des images, une histoire

Un webdocumentaire est un documentaire associant texte, photo, vidéo, son et animation, produit pour être diffusé sur Internet. Vous avez dit paysan-ne ? en est un, publié en ce mois d'avril. Il s'intéresse à la construction historique de nos représentations des paysannes et des paysans.

D'où est née l'idée de ce webdocumentaire ?

Nous – Jean-Luc, paysan de la Confédération paysanne, Mathilde et Dominique, animatrices – nous sommes rencontrés à Avenir 59/62. C'est une association qui accompagne des personnes, souvent hors cadre familial, avant et après leur installation agricole⁽¹⁾. Beaucoup se revendiquent paysans ou paysannes et c'est aussi comme ça que nous parlons d'elles et d'eux. Nous nous sommes posé la question de ce terme, « paysan/paysanne », des images toutes faites qui lui collent à la peau et de ce que ça induit. Nous avons pu constater, par exemple, que des personnes acceptent des conditions de travail et de revenu très difficiles pour s'engager dans « le plus beau métier du monde », et endosser la mission de bien nourrir leurs voisins et voisines.

Par ailleurs, nous échangeons avec une grande diversité de personnes qui ont souvent un avis sur l'agriculture, une admiration pour les paysan-nes mais bien peu de regard sur leur position sociale.

Nous voudrions qu'une discussion s'engage, que les un-es et les autres ne se laissent pas trop facilement embarquer dans un mythe paysan parce qu'il est le fruit de toute une histoire et qu'il a aussi été construit par des catégories sociales dominantes pour induire des comportements.

Ça nous semblait important de revenir sur les images dont nous avons hérité, de comprendre d'où elles viennent. En même temps qu'elles donnent à voir, les images servent aussi à masquer une réalité.

Nous prenons appui sur l'histoire et la sociologie pour regarder de quoi le mot de paysan ou de paysanne s'est « chargé » à travers le temps dans le but d'ouvrir la question de la place des paysans dans la société aujourd'hui.

Nous assumons la subjectivité de notre propos mais, pour pouvoir discu-

ter, il faut dire quelque chose de discutable...

Nous avons le regret de n'avoir pu aborder qu'à la marge des points importants : nous comptons sur les visiteuses et visiteurs du site pour compléter.

Quel message veut-il faire passer, auprès de quel public ?

S'il y a un message à faire passer, ce serait : faites attention aux mots, ils conditionnent la pensée.

Le mot « paysan » est chargé d'images positives et négatives et des évidences viennent parfois sournoisement étouffer quelques questions. « Je sais que je devrai bosser très dur », dira un candidat à l'installation. « Il ne gagne que 900 euros et travaille dix heures par jour, mais il m'a dit qu'il aime ce qu'il fait et que ça lui convient », justifie la cliente d'un paysan-boulangier. « Je ne me paye pas mais je tiens à ce que mes légumes soient accessibles à tout le monde, alors je n'augmente pas les prix », explique une maraîchère. Et ces arguments sont retournés par certains client-es à l'éleveur qui annonce vouloir gagner plus que le Smic et prendre des vacances...

Tout le monde n'est pas sur ces positions, mais nous avons constaté à quel point le débat s'engage peu.

« Paysan » est devenu un argument marketing chargé d'une image d'authenticité, de naturel, aussi bien pour vendre des chips industrielles que des produits locaux, industriels ou non. « Paysan » redevient aussi un mot d'ordre de mobilisation de tous les bords politiques.

Avec le recul de l'histoire, nous souhaitons donner l'occasion à chacun-e de s'interroger sur ce qu'il ou elle met dans ce mot « paysan ». Comment ces images peuvent donner un sens à ce métier ou le contraindre ? En quoi elles peuvent collectivement permettre des solidarités ou favoriser des dominations ? Qu'est ce qui fonde mon regard sur ceux et celles que je qualifie de paysans ou de paysannes ?

Comment se présente-t-il ?

Le webdocumentaire est en ligne sur : webdocpaysan-ne.poussedeterre.fr

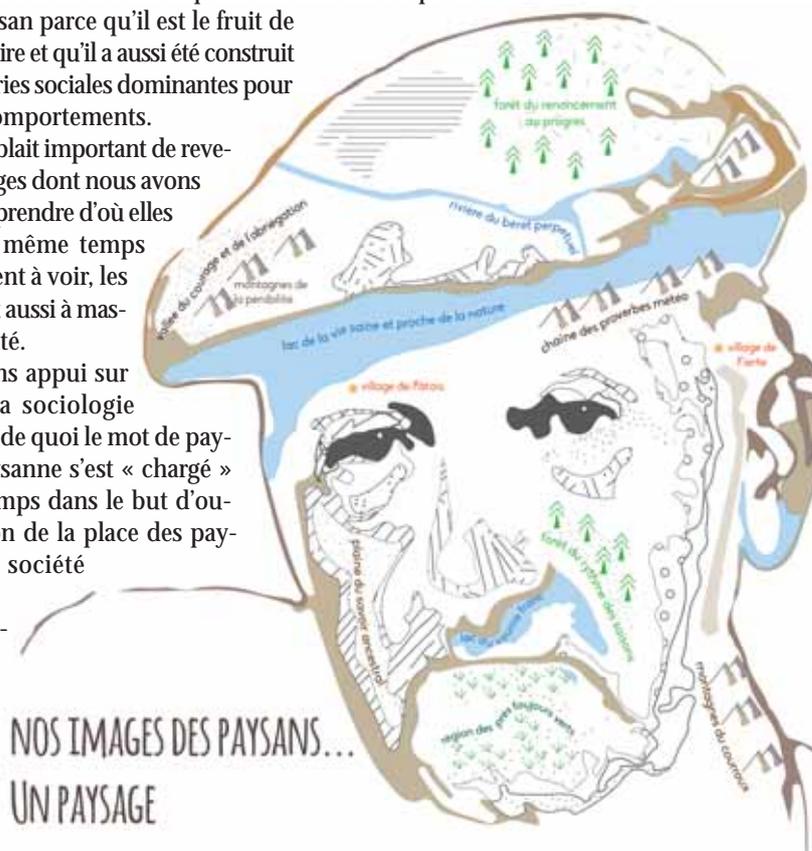
Historiquement, il démarre à la Révolution de 1789 et se poursuit jusqu'à aujourd'hui. Le temps a été découpé en sept périodes et une frise chronologique permet de naviguer de l'une à l'autre. À chaque période correspond une vidéo d'animation de cinq minutes environ et, pour celles et ceux qui veulent approfondir le sujet, nous avons ajouté des ressources complémentaires : images et vidéos d'archives, études, portraits de personnalités, citations...

Comment organiser une présentation publique, où ?

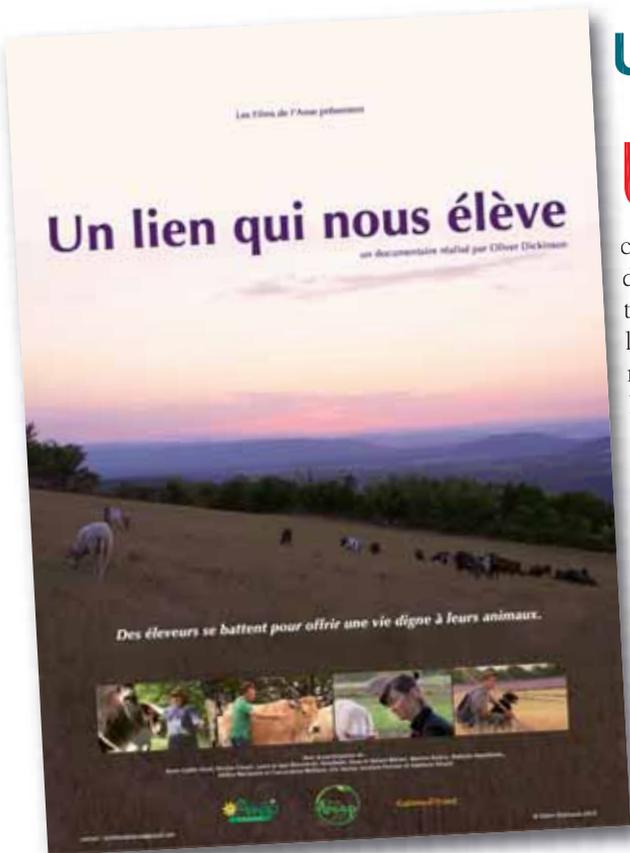
Si vous souhaitez que le webdocumentaire soit le point de départ d'une discussion, d'un débat, contactez-nous par mail lemoutonzebre@poussedeterre.fr ou par téléphone au 06 86 24 75 08. n

Propos recueillis par écrit par **Benoît Ducasse**

(1) Avenir 59/62 s'est regroupé avec CoPASol, l'Adéar du Nord-Pas-de-Calais et le Cedapas pour fonder Initiatives Paysannes, association qui rassemble des paysan-nes, des porteurs et porteuses de projets, des artisan-es et des citoyen-nes. Elle a pour vocation de développer et promouvoir l'agriculture paysanne : nourricière, citoyenne, créatrice d'emplois, en lien avec les territoires des Hauts-de-France – 03 21 24 31 52.



Un lien qui nous élève



Un lien qui nous élève, d'Oliver Dickinson, 1 h 28 min, sortie le 13 mars 2019 – Production et distribution : Les Films de l'Anse. lesfilmsdelanse@gmail.com – 06 80 11 66 28

Un film d'une beauté formelle indéniable qui donne à voir de près les liens forts entre les éleveuses et éleveurs présentés et leurs animaux. On y ressent bien l'interdépendance, le rapport humain-animal sur ces fermes paysannes qui participent pleinement à la vie et aux équilibres d'un milieu naturel. Le documentaire a également le mérite de présenter tant des élevages caprins, ovins, bovins qu'équins ou porcins. Il traite aussi les questions de la santé des animaux par les plantes et de l'abattage de proximité, mobile et à la ferme, questions politiques éminemment portées par la Confédération paysanne dans la défense syndicale de l'élevage paysan. On regrettera l'impression donnée que ces fermes sont une minorité en France alors qu'elles sont nombreuses et potentiellement omniprésentes sur les territoires. De plus, la présentation d'animaux mis en « retraite » lors du film comme dans un refuge de l'association Welfarm⁽¹⁾ brouille le message pour une réponse systémique aux enjeux économiques, sociaux et éthiques de l'élevage. « Sensibilité ne doit pas être sensiblerie », rappelle pourtant un des paysans dans le documentaire.

Il en ressort néanmoins une impression globale qui donne de la profondeur au métier de paysan et au lien admirable entretenu avec les animaux : « L'animal nous raccroche à la nature », est-il dit. La biodiversité domestique est particulièrement bien mise en valeur. Ce film est un bel outil pour animer et lancer des débats et donner envie de se battre contre l'élimination des paysan-nes. n

Victor Pereira

(1) Association se revendiquant pour la « protection mondiale des animaux de ferme »

Abonnez-vous à Inf'OGM, le journal



TOUS LES DEUX MOIS, LE JOURNAL INF'OGM C'EST :

- LE TOUR DU MONDE DES INFOS MARQUANTES OGM, BIOTECHNOLOGIES ET SEMENCES
- UN DOSSIER COMPLET SUR UNE THÉMATIQUE D'ACTUALITÉ
- UNE OUVERTURE THÉMATIQUE (Questionnement éthique, biologie de synthèse...)
- DES CARTES ET INFOGRAPHIES
- L'OUTIL INDISPENSABLE POUR NOURRIR LE DÉBAT DÉMOCRATIQUE PAR UNE INFORMATION CRITIQUE, INDÉPENDANTE ET ACCESSIBLE À TOUS PUBLIC



Bon d'abonnement / adhésion

Abonnement en ligne sur <https://www.infogm.org/boutique>

À retourner avec un chèque à Inf'OGM, 38 rue St Sabin, 75011 Paris - Contact : 07 66 22 02 76 ou gestion@infogm.org

Je m'abonne au journal, nouvelle formule (24 pages en couleur / 5 numéros par an)

Particulier : 30 euros

Organisation (recevez 5 exemplaires du journal à chaque parution) : 140 euros

NOM : Prénom :

Organisation :

Adresse :

Code postal : Ville :

Courriel : Tél:.....

Le portrait d'une femme, le combat d'une éleveuse

À partir de la mi-avril, le film documentaire *La ferme d'Émilie* sera à voir en accès libre sur internet. Entretien avec Émilie Jeannin, éleveuse de bovins en Côte-d'Or.

Quelle est l'origine de ce film ?

Comment a-t-il été tourné ?

C'est Nathalie Lay, la réalisatrice du film, qui en est à l'origine. Elle avait lu dans la presse des articles sur moi, mes pratiques d'élevage et mon projet d'abattage mobile à la ferme. Elle a beaucoup aimé le lien aux animaux, l'amour du métier et le fait pour une éleveuse de se préoccuper de l'abattage, de trouver des solutions pour assumer l'élevage jusqu'au bout.

Elle m'a donc contactée il y a environ un an, nous nous sommes rencontrées et elle est venue tourner sur la ferme, avec un technicien de l'image, à la fin du printemps 2018. Le tournage s'est étalé jusqu'à l'automne. Elle a voulu me suivre dans les divers aspects de ma vie : éleveuse, mais aussi mère et militante.

Quel message porte le film ?

L'idée était de vraiment expliquer que ce n'est pas un gros mot de parler d'abattage quand on est éleveur ou éleveuse. Il faut être clair : s'il n'y a pas d'abattage, il n'y a pas d'éleveur. Il s'agit aussi de dire qu'on peut manger de la viande sans culpabiliser. Mais pas n'importe quoi.

Le film montre ce qu'est l'élevage paysan. Il porte le message de la Confédération paysanne.

Il montre l'importance de s'engager, de militer, l'importance de prendre du temps pour ça, malgré les difficultés, les critiques, la nécessité de partager des objectifs et des combats, de s'unir, et pas seulement entre paysans.

Quand et comment pourra-t-on le voir ?

Le film sera en accès libre sur internet vers la mi-avril. Le but est de le rendre visible et facile d'accès pour le plus grand nombre⁽¹⁾. Sa durée est de 25 minutes. Il est déjà programmé dans quelques festivals. Sa première projection est prévue à Cluny, en Saône-et-Loire, le 11 avril, suivie d'un débat auquel participera Paul Ariès, sociologue et essayiste, qui vient de publier un livre très intéressant : *Une lettre ouverte aux mangeurs de viande qui souhaitent le rester sans culpabiliser*⁽²⁾. Si des structures départementales de la Confédération paysanne souhaitent organiser une projection-débat, elles peuvent me

contacter ou contacter la réalisatrice, Nathalie Lay⁽³⁾.

Pour revenir sur l'abattage, où en est ton projet d'abattage mobile à la ferme, évoqué dans le film ?

Nous – la société par actions simplifiées (SAS) *le Bœuf éthique*, fondée en 2016, qui donnera son nom à l'abattoir mobile⁽⁴⁾ – préparons actuellement les demandes d'agrément et allons lancer la levée de fonds.

Avec le camion, le personnel et le fonds de roulement nécessaires, il faut lever 1,5 million d'euros : le camion arrivera de Suède et coûtera à lui seul un peu plus d'un million d'euros.

Mais si la loi votée à l'automne 2018 (loi Egalim) permet d'expérimenter durant quatre ans ce type d'abattage, on ne nous facilite pas la tâche. Les grandes entreprises de la viande craignent que soit découvert leur pot aux roses : elles disent depuis des années perdre de l'argent avec l'abattage mais si les paysannes et les paysans se mettent à prendre en charge cette ultime étape de l'élevage, on verra vite qu'ils nous ont menti. De fait, ils font pression sur tous nos partenaires potentiels. C'est ainsi que nous n'avons pu obtenir aucune subvention publique, ni du

conseil régional, ni du conseil départemental, ni des territoires gestionnaires des fonds européens Leader, ni de FranceAgriMer. Malgré tout, nous espérons être opérationnels à la fin de l'année. ▢

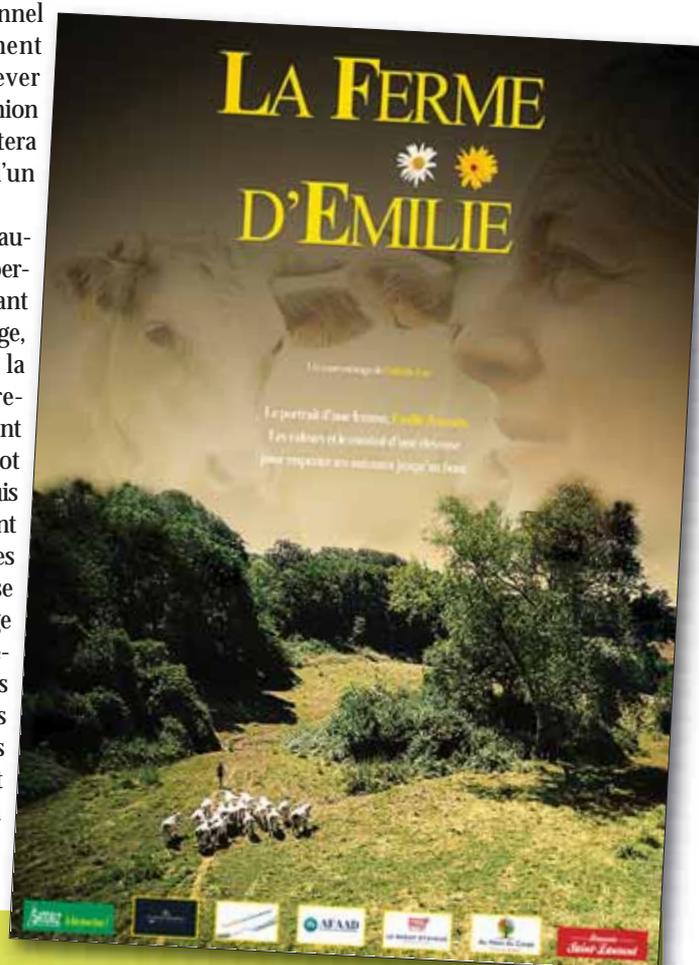
Propos recueillis par **Benoît Ducasse**

(1) Dernières infos sur : facebook.com/lafermedemilie

(2) Éditions Larousse, 13x20 cm, 180 pages, 9,95 euros

(3) nathalielay.jimdo.com – Pour contacter Émilie : contact@la-ferme-de-lignieres.com

(4) fr-fr.facebook.com/leboeufethique



La ferme d'Émilie

Installée depuis 2006 sur l'exploitation familiale, la ferme de Lignières, à Beurizot (Côte-d'Or), Émilie Jeannin élève avec son frère Brian 200 bovins sur 260 hectares, dont 200 de prairie. « *La ferme respecte des méthodes et techniques traditionnelles pour l'élevage de charolais*, commente Émilie. *L'aliment de base de nos vaches est l'herbe, fraîche ou séchée en foin. Les cultures servent à produire les céréales et les protéagineux nécessaires pour équilibrer la ration des animaux, la paille est récoltée pour la litière. Le fumier est stocké en bout de champ pendant un an, avant d'être épandu comme engrais sur les parcelles cultivées. Pour gérer la santé de notre troupeau, nous utilisons des méthodes alternatives : homéopathie, aromathérapie, phytothérapie, mais aussi ostéopathie.* »

En 1996, le père d'Émilie et Brian lance la boucherie à la ferme en aménageant un local de découpe et de vente directe sur place. Les enfants poursuivent ce travail et vendent en direct à la ferme environ 30 bêtes par an, abattues à l'abattoir d'Autun, à une quarantaine de minutes par la route.

la-ferme-de-lignieres.com

Les petites annonces sont payantes, sauf celles qui concernent l'emploi, les recherches et propositions d'installation, et toute autre demande à but non lucratif.

Tarif : 8,5 € les six lignes + 1,5 € par ligne supplémentaire (30 caractères par ligne).

Pour les tarifs publicitaires, contacter :
Média Pays - 104, rue Robespierre - 93170 BAGNOLET
Tél. : 01 43 62 82 82

Emploi - stages - formation

Offres

- Morbihan - Gaec de 4 associés - 45VL/125 ha en fermage, polyculture, élevage et transformation en bio (fromage, jus de pomme, farine) recherche prioritairement un/une fromager/ère ou un/une salarié/e polyvalent/e ayant de l'expérience dans la transformation fromagère, de mai à octobre 2019 - À la fin de cette période, le contrat peut évoluer en CDI ou en démarche d'installation/association si affinité et motivation - Dans le deuxième cas, possibilité d'évoluer sur l'ensemble des tâches de la ferme (élevage, cultures, ventes, etc.) - 06 35 19 71 08 - 06 30 11 58 65
- Lot-et-Garonne - Cherche salarié ou associé pour juillet 2019 - Fruits secs sur 16 ha - Vente directe partielle - Installation sur terre disponible possible pour activité complémentaire - 3 associés dont un sortant - Pas d'habitation - 06 45 35 28 34
- Tarn-et-Garonne - L'Adéar du Tarn-et-Garonne recrute son animateur/ice, accompagnateur/ice Installation - Accompagnement individuel et collectif des porteur/euse-s de projet à l'installation agricole, interventions dans les établissements scolaires, organisation et animation de formations courtes et techniques, montage et suivi des dossiers de financements, relations institutionnelles et communication - Bac + 2 mini, exp souhaitée - CDD de 1 an temps plein (du 29/04/19 au 28/04/20), perspective de consolider l'emploi en fonction des financements obtenus - Basé à Montauban, déplacements à prévoir - Rémunération selon la convention collective de la Confédération paysanne (2 101,56 € brut/mois et indemnisation à 0,42 €/km) - Permis B et véhicule - CV et lettre de motivation avant le 12/04/19 à : adear82@orange.fr
- Normandie - La Confédération paysanne du Calvados et de Normandie recrute un-e animateur/ice syn-

dical-e - Animation du comité départemental (dont réunions), communication, recherche de financement et suivi des dossiers en cours, accompagnement dans la représentation politique, mise à disposition d'un temps d'animation pour l'Association de développement de l'emploi agricole et rural (Adéar 14) - Bac + 2 mini en agriculture ou développement rural - Basé à Caen, déplacements à prévoir - CDI (35 heures) - Salaire brut mensuel : 2 143,89 € (convention collective du réseau Confédération paysanne) - Embauche début mai - Lettre de motivation et CV avant le 12/4 à : contact@confpaysanne-normandie.fr

- Loire-Atlantique - Un emploi de comptable est proposé par l'Afocg Atlantique - Créée en 1972, l'Afocg est née de la volonté commune d'agriculteurs et de salariés de permettre aux adhérents d'accéder à la maîtrise de leur comptabilité-gestion - Accompagner votre adhérent dans la gestion de son quotidien sur le plan comptable, fiscal, économique - Bureaux à Sautron - CDI à pourvoir immédiatement, véhicule de service - Bac + 2 ou plus de type BTS agricole, DCG, Licence MEA, Agricad - CV et lettre de motivation à : contact@afocg-atlantique.fr
- France (Isère) - L'Atelier Paysan recrute son animateur ou animatrice - L'Atelier Paysan est une Scic qui promeut la pratique de l'autoconstruction et la diffusion de technologies appropriées dans le monde paysan - Animation de la communauté de développement, consolidation et animation du réseau des partenaires, productions et diffusion de références, participation à la vie de la Scic - Expérience significative dans le monde du développement rural, formation supérieure en agriculture et/ou ESS et/ou développement territorial, Bonne connaissance de l'agriculture paysanne et bio, des enjeux agricoles et alimentaires - Prise de poste le 1/6 - CDI temps plein, 2 622 euros/mois

brut - Poste basé à Renage (Isère) - CV + lettre de motivation avant le 28/4 à : recrutement@latelierpaysan.org

Demandes

- Ain ou Jura - JF issue d'une famille de paysans cherche maître apprentissage dans une ferme en polyculture-élevage bio ou paysan avec un atelier de volaille - Jura, Ain ou alentours, pour préparation d'un BPREA à Montmorrot - Démarrage de l'apprentissage en octobre, disponible plus tôt si besoin - 03 27 61 15 85
- Toutes régions - Je cherche un emploi en tant qu'ouvrière agricole pour consolider mes connaissances sur le terrain en attendant de trouver un emploi en tant qu'ingénieur - Précédentes expériences au service de l'agroécologie, des circuits courts et des relations humaines - sailllet.coralie@gmail.com - 06 59 38 83 06

Association - installation transmission

Offres

- Ile-et-Vilaine - Ferme herbagère AB à céder - 68 ha sur 2 sites éloignés de 2 km - Convient pour élevage (actuellement bovins lait) - Stabulation, salle de traite, hangar + maison à vendre - Terres en location - tontoncubin@orange.fr
- Lot-et-Garonne - Ferme à céder - Convientrait à du petit élevage - 7 ha de prairie d'un seul tenant, protégés par des haies plantées il y a plus de trente ans + deux parcelles un peu plus loin (45 et 87 ares) et un peu de bois - 3 bâtiments d'habitation dont 1 actuellement louée et deux livres - Stabulation libre de 150 m², et hangar de 450 m² - 210 k € à discuter - 05 59 42 12 48 - 06 47 52 79 51 - framonville7@gmail.com
- Corrèze - Recherche associé pour élevage caprin/ovin lait - Races rustiques, mention Nature et Progrès - Ferme sur 18 ha, avec bois, prairie et eau - agathe_roux-vidal@live.fr
- Morbihan - Recherchons un-e associé-e pour remplacement départ en retraite - Gaec de 4 associés - 45VL/125 ha en fermage, polyculture-élevage et transformation, en bio (fromage, jus de pomme, farine) - 06 35 19 71 08 - 06 30 11 58 65
- Loire-Atlantique - Nord Ouest - Transmission ferme bio sur 40 ha

avec petits matériels, possibilité d'adhérer à la Cuma - Bâtiments (stabulation, hangars à fourrage) et matériel à vendre - Convientrait pour élevage caprin ou autres - Ouvert à toutes propositions - Locations possibles à proximité - Transmission pour départ en retraite prévu pour fin 2019 - Réf annonce : 44.196 - 02 40 20 13 11 - installation@cap44.fr

- Loire-Atlantique - 25 km de St-Nazaire - Transmission - Production de viande bovine en AB depuis 2003 - 85 ha en prairie, dont 60 ha groupés à proximité des bâtiments - Troupeaux sélectionnés en race locale (11 races différentes) - Stabulation d'une centaine de places, hangar de stockage, matériels divers - Vente actuelle en circuit long - Perspectives de développement à envisager autour de l'accueil pédagogique ou de la vente directe - Transmission souhaitée pour fin 2019 - Stage paysan créatif ou de parrainage possible en amont - Habitation en location disponible dès le printemps - Réf annonce : 44.195 - 02 40 20 13 11 - installation@cap44.fr
- Loire-Atlantique - Transmission ferme laitière bio en périphérie de Nantes - Troupeau de Holstein (200 000 litres), production en AB depuis 2000, système herbage autonome sur 75 ha (25 ha en propriété/50 ha en location) pour 2 UTH - Atelier secondaire de vente directe de bœuf et veau en caissettes - Reprise agricole de faible montant, vente du siège d'exploitation, terres en location et possibilité de louer la maison d'habitation - Cuma locale, un site de transformation peut être envisagé sur place pour diversification - Transmission pour début 2021 - Réf annonce : 44.193 - 02 40 20 13 11 - installation@cap44.fr
- Loire-Atlantique - Transmission petite ferme volailles en AB de 4,20 ha, en location - 680 poules pour une production d'œufs et 5 000 poulets par an, vente directe - Matériel, petits bâtiments et troupeaux - Au sud de la Loire - À transmettre en juin 2021 - Pas de maison d'habitation - Réf annonce : 44.187 - 02 40 20 13 11 - installation@cap44.fr
- Loire-Atlantique - Nord du département, proche axe routier Nantes Rennes - Transmission ferme laitière en AB de 44 ha. Bâtiments fonctionnels et biens entretenus - Possibilité de créer un atelier de transforma-

tion. Ouvert à d'autres productions. Maison d'habitation disponible sur le site - Réf annonce : 44.186 - 02 40 20 13 11 - installation@cap44.fr

- Loire-Atlantique - Pouvant convenir pour un projet maraîchage et accueil touristique, à céder 2,80 ha en bio sur 2 parcelles avec un gîte composé d'un logement principal et d'un studio (capacité totale d'hébergement de 180 m² pour 15 personnes) - L'ensemble est situé proche d'une ferme laitière en bio - Transmission prévue pour 2020 - Hypothèse d'une maison d'habitation à discuter - Réf annonce : 44.182 - 02 40 20 13 11 - installation@cap44.fr
- Loire-Atlantique - Recherche d'associé-e - Gaec des Hauts Roseaux (3 associés), installé en AB sur 51 ha, production volailles et céréales, vente directe, recherche une personne pour prendre la suite d'un des associés - Départ prévu fin 2019 - Période de transition possible (salarial, stage paysan créatif, stage parrainage...) - Réf annonce : 44.192 - 02 40 20 13 11 - installation@cap44.fr
- Loire-Atlantique - Installé depuis 15 ans sur un domaine familial viticole de 37 ha (Muscadet et vins de pays), je cherche un-e associé-e afin de poursuivre mon passage vers l'agriculture bio tout en continuant les efforts de développement commercial à l'étranger - Je suis à l'écoute de toutes les propositions qui puissent m'aider dans mes démarches qualitatives aussi bien à la production que sur le plan administratif ou commercial - Réf annonce : 44.191 - 02 40 20 13 11 - installation@cap44.fr
- Loire-Atlantique - Nord-Ouest - Gaec à 3 associés (dont 1 JA) cherche un ou deux associés dans le cadre d'une transmission - Ferme laitière, 95 ha, système herbage, 550 000 litres de lait en conventionnel, réflexion pour passer en bio et discussions possibles pour des projets ou ateliers complémentaires - Possibilité d'achat de la maison de l'exploitation - Réf annonce : 44.183 - 02 40 20 13 11 - installation@cap44.fr
- Loire-Atlantique - Vends 6 hectares de terre certifiées bio, 1 200 m² de tunnel, forage, puits, système irrigation, matériels agricoles, hangars, fruitiers, habitation - 07 67 98 29 86
- Tarn-et-Garonne - La Ferme de la Guilloitte, à Lafrançaise, recherche un-e associé-e, CEFI envisageable - Notre souhaitons partager le travail dans un premier temps et dans un second temps le développement de nouvelles activités peut être envisagé - Possibilité à terme de transmission et de rachat progressif de parts sociales - Ferme en polyculture-élevage bio, 49 ha de SAU, 8,90 ha vergers, 1,50 ha raisin de table, 18 ha céréales et rotation luzerne, troupeau 35 ovins viande - Circuits de vente en place (amap et coopérative bio) - 05 63 93 57 46 - 06 04 75 83 03 - adear82-transmission@orange.fr
- Maine-et-Loire - Recherche porteurs de projet pour reprise à plusieurs - Le site : ferme laitière en bio, 110 ha drainés, 35 km d'Angers, nord Loire - Terres adaptées pour polyculture-élevage - Bâtiments d'élevage et maison d'habitation - Les cédants souhaitent que la ferme soit reprise en bio - Ils sont ouverts à un partage entre plusieurs repreneurs - Je souhaite reprendre une

trentaine d'hectares, partage de bâtiments et matériel à discuter, entraide souhaitée, pas d'association envisagée pour ma part - Adéar Vivre au Pays : 06 89 61 96 94

- Tarn - Paysan à Vaour, je recherche à transmettre ma ferme de canards gras au printemps 2020 - Atelier de gavage, transformation et vente directe. (850 canards de Barbarie gavés, transformés et vendus en 2018) - Adhérent à un atelier de transformation alimentaire collectif sur le village - Possibilité d'un CEFI agricole de 8 mois pour une transmission réussie - canartdetable.fr - 06 78 57 76 71
- Indre-et-Loire - Ferme collective bio et paysanne du Sud Touraine cherche porteurs de projet pour acheter collectivement et localiser des fermes - Objectif : tisser un réseau paysan afin de partager foncier et matériel, de mutualiser des ressources et de participer à un changement d'échelle de la production et de la consommation bio sur le territoire - Nous avons actuellement besoin d'une vingtaine d'hectares sup pour atteindre l'autonomie en céréales (meunerie et boulange) - Les fermes à la vente sont souvent beaucoup plus grandes et comprennent des bâtiments que les vendeurs souhaitent voir partir dans un seul lot. L'acquisition collective de ces structures permettrait à la fois l'installation de nouveaux paysans et la confortation de fermes existantes à proximité - cooperative@beletre.org - 02 47 19 12 60

Demandes

- Ile-et-Vilaine - Futur paysan-boulangier recherche 5 à 30 ha, si possible à 30 minutes au nord de Rennes, pour semis des céréales en octobre 2019 et démarrage de l'activité boulange en 2020 - En location ou propriété, avec ou sans bâtiment/maison d'habitation - 06 18 32 64 19 - hleperff@yahoo.fr

Divers

- Ile-et-Vilaine - Vente d'un fournil clés en main dans la périphérie de Rennes (20 minutes) avec points de vente compris (magasin bio, marché, dépôt de pain) pour un CA d'environ 40 000 euros - Activité installée sur une ferme, partenariat sur la production de farine bio - Possibilité de continuer idéalement l'activité boulange sur la ferme ou à défaut d'emporter le matériel ailleurs (tout est déplaçable avec transporteur) - Four à bois, fournil, matériel de fabrication et de marché - Ensemble non-divisible, fin d'activité prévue en juin 2019, possibilité de reprise cet été ou à la rentrée - Prix : 38 265 euros, négociable - 06 75 47 63 32 - r.mutt@live.fr
- Bouteille à la mer - Ancien paysan et président du Civam des Landes, parmi les fondateurs de la Conf' du département dans les années 2000, Faucheur volontaire, Daniel Florentin a une toute petite retraite mais une passion, la mer, et une habitation, son bateau. Mais celui-ci s'est échoué en Sicile et si l'assurance prend en charge une partie des dommages, le reste, le plus gros, est à sa charge - Daniel lance un appel à solidarité : cotizup.com/daniel-autour-du-monde - florentindaniel000@gmail.com

La compagnie de théâtre Force Nez sera mardi 7 mai 2019 à 10 heures à la salle des fêtes de Saint-Julien-Montdenis (Savoie), pour jouer son spectacle interactif : *Elle va devenir quoi la ferme ?*



Dans les 10 ans à venir la moitié des paysans français va prendre sa retraite et les repreneurs manquent. Nous avons écrit des scénarios s'inspirant de situations réelles, en lien avec ces problématiques paysannes, et nous invitons les spect'acteurs à venir sur scène pour aider les personnages à trouver des solutions.

Venez aider Fabienne à transmettre son exploitation et Pauline à s'installer !
Contact : 06 16 47 82 95

Le 16 mars, la Confédération paysanne a marché pour la justice climatique et sociale

L'agriculture paysanne est au carrefour des thématiques environnementales et sociales exprimées ces derniers mois lors de nombreuses mobilisations citoyennes, dont le mouvement de grève scolaire pour le climat. La Confédération paysanne a ainsi appelé à rejoindre la Marche pour le Climat organisée le 16 mars un peu partout en France.

Véritables sentinelles, nous, paysannes et paysans, constatons et subissons la situation alarmante sur le terrain : raréfaction de l'eau, sécheresse accentuée, événements climatiques extrêmes, disparition de la biodiversité...

L'agriculture est au cœur de la question climatique. Pourtant, les politiques publiques continuent de favoriser des pratiques agricoles industrielles contraires aux enjeux environnementaux et socié-

taux. Des pratiques toujours plus voraces en métaux rares, en énergies fossiles et pseudo-renouvelables, qui accaparent les terres agricoles et la ressource en eau. Un système à bout de souffle qui va à l'encontre de l'autonomie des paysannes et paysans, entrave la transformation de notre modèle agricole et social et empêche le déploiement d'une alimentation de qualité accessible à toutes et tous.

La Confédération paysanne porte un projet d'agriculture qui répond aux attentes de la société en intégrant pleinement les dimensions sociales, agronomiques et environnementales de la production agricole. Des pratiques culturales et d'élevage qui préservent le milieu naturel, des systèmes économiques locaux qui encouragent la relocalisation de la production, sont autant d'outils indispensables pour faire face à la crise climatique. [n](#)



Annonay



Tours



Paris



Le Puy-en-Velay



Bourg-en-Bresse



Nîmes



Limoges